

**FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE
DE NATATION**



GUIDE SPORTIF

SAISON 2018 - 2019

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

SOMMAIRE

- Comité Directeur	03-
- Commissions Fédérales	04
- Correspondants des Associations	06
- Calendrier National Fédéral	08
- Catégories d'âges 2018 – 2019	10
- Calendrier international et catégories d'âges	11
- Grille de qualification aux Championnats du Maroc	12
- Grille de qualification au Trophée Moulay El Hassane	13
- Tableau des Minima (TLD)	14
- Dispositions générales Natation	15
- Règlements des compétitions organisées par les associations	19
- <u>Épreuves de Natation</u>	21
- Interclubs Régionaux 1 et 2	22
- Circuits du Jeune Nageur	24
- Championnats du Maroc d'Hiver	25
- Interclubs Régionaux 3	28
- Coupe du Trône	30
- Championnats du Maroc	31
- Trophée Prince Moulay El Hassane	34
- Trophée d'Été	36
- Critérium d'Été	37
- Épreuves de la natation en Eau Libre	38
- Championnat du Maroc	39
- Coupe du Trône	40
- Épreuves de water polo	41
- Dispositions générales de water polo	42
- Championnats du Maroc et Coupe du Trône	48
- Coupe Lalla Khadija et championnat du Maroc Féminin	49
- Concours du Jeune Poloïste	50
- Épreuves de Plongeon	51
- Coupe du Trône et Championnat du Maroc	52
- Règlements financiers	54

COMITE DIRECTEUR 2017 - 2021

FONCTION	PRÉNOMS & NOMS	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONES	Photos
PRÉSIDENT	Driss HASSA	drisshassa@gmail.com	0662890043	
VICE-PRÉSIDENT	Youssef ZIAD	yous_ziad@yahoo.fr	0662890115	
VICE-PRÉSIDENT	Aziz ALAOUI RACHIDI	aziz.1956@hotmail.com	0662890167	
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	Zouheir EL MOUFTI	zouheir.pc@gmail.com	0662890150	
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	Abdelilah ZAJI	maitrezaji@yahoo.fr	0661267938	
TRÉSORIER GÉNÉRAL	Rachid ABOUZAIID	rabouzaid60@hotmail.fr	0661798550	
TRÉSORIER GÉNÉRAL ADJOINT	Bouabid SALLAK	bouabid.sallak@gmail.com	0662890152	
ASSESEUR	Abdelhalim FAKIHANI	a.fakihani@yahoo.fr	0662890187	
ASSESEUR	Mohamed BAKRI	bikrimohamed@yahoo.fr	0662890136	
ASSESEUR	Youssef EL HAOUAT	youssefelhaouatbnhassan@gmail.com	0662890143	
ASSESEUR	Hassan DASOULI	hassan.dasouli@gmail.com	0662890149	
ASSESEUR	Alabid IRAQUI HOUSSEINI	abidiraqui@me.com	0661130486	
ASSESEUR	Amina ZAGHLOUL	aminazaghoul@gmail.com	0661256538	
ASSESEUR	Mustapha KAROUCH	karouch.mus@hotmail.fr	0662890159	
ASSESEUR	Mohamed CHANNANI	Channani.mo@gmail.com	0661950581	
ASSESEUR	El Hassane RASSILI	erassili@yahoo.fr	0661336977	

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Fonctions	Noms & Prénoms	Téléphone
Président	Zouheir EL MOUFTI	P : 0662890149
Membre	Farid EL ALLAM	P : 0662890051
Membre	Noureddine LAKHLALKI	P : 0642158792
Membre	Badreddine BOUCHOURAB	P : 0600050031
Membre	Driss MOURADI	P : 0661235393

COMMISSION TECHNIQUE

Fonctions	Noms & Prénoms	Téléphone
Président	Youssef EL HAOUAT	P : 0662890143
Membre	Ahlam NAFI	P : 0650222253
Membre	Mourad SARAH	P : 0661393512
Membre	Noureddine HAOUATI	P : 0661724288
Membre	El Mostafa BOURZIK	P : 0661423159

COMMISSION D'ARBITRAGE

Fonctions	Noms & Prénoms	Téléphone
Président	Abdelhalim FAKIHANI	P : 0662890187
Membre	Sanaa CHRAIBI	
Membre	El Khattab LABIED	
Membre	Abdelkrim EL ALAOUI MORTAJI	
Membre	Najia BOUZELMATE	

COMMISSION DE COMMUNICATION

Fonctions	Noms & Prénoms	Téléphone
Président	Abdelillah ZAJI	P : 0661267938
Membre	Alabid IRAQUI HOUSSEINI	P : 0661130486
Membre	Mohamed LAGHMATI	
Membre	Noureddine REGRAGUI	
Membre	Hassan IGHAJDAR	

COMMISSION FINANCIÈRE ET DE RÉCOMPENSES

Fonctions	Noms & Prénoms	Téléphone
Président	Mustapha KAROUCH	P : 0662890159
Membre	Mohamed Jawad BENNIS	
Membre	Lahcen BENJAMEA	
Membre	Abderrahim BOUBAKRI	
Membre	Hamid BENHALAM	

COMMISSION FÉMININE

Fonctions	Prénoms & Noms	Téléphone
Président	Amina ZEGHLOUL	P: 0667239849
Membre	Bouchra CHBIHI	
Membre	Sanaa GZALI	
Membre	Sakina OUSFOURI	
Membre	Fatima CHRAIBI	

COMMISSION FORMATION

Fonctions	Prénoms & Noms	Téléphone
Président	Aziz ALAOUI RACHIDI	P : 0662890167
Membre	Aicha GHISSASSI	
Membre	Sami SMOUNI	
Membre	Jawad TAOUSSI	
Membre	Said LAMRINI	

COMMISSION MÉDICALE

Fonctions	Prénoms & Noms	Téléphone
Président	Dr. Rachid ABOUZAIID	P : 0661798550
Membre	Dr. Fouad ZRIOUEL	P : 0661823213
Membre	Dr. El Hassan MEHDIOUI	P : 0667085805
Membre	Dr. Abdellatif BRICHA	P : 0672667311
Membre	Dr. Khalid BOURZINE	P : 0661558175

COMMISSION INFRASTRUCTURES

Fonctions	Prénoms & Noms	Téléphone
Président	Youssef ZIAD	P : 0662890115
Membre	Abdelillah KROUM	P : 0664043097
Membre	Abdelhamid BARGACH	P : 0666438810
Membre	Abdelghani LAMMANI	P : 0663082084
Membre	Abdellah MARHAR	P : 066008443

COMMISSION LITIGE

Fonctions	Prénoms & Noms	Téléphone
Président	Mohamed BAKRA	P : 0662890136
Membre	Adil BOULADDAM	P : 0663418205
Membre	Mohamed ANEB	P : 0661509657
Membre	Rachida EL KHYAT	P : 0661109936
Membre	Mostafa ZEHAUF	P : 0661054621

CORRESPONDANTS DES ASSOCIATIONS

Région de Rabat/Kenitra et Nord

Associations	Abr.	Correspondants	Adresses Mail
sociation sportive des Forces armées royales	ASFAR	BOUYAKOUBI MUSTAFA	mustapha.gold33@gmail.com
ERI CLUB KENITRA	ACK	BOURHIM EL MOSTAFA	ack.kenitra@gmail.com
SOCIATION SPORTIVE DE SALE	ASS	RASSILI HASSAN	erassili@yahoo.fr
UB NAJAH DE KENITRA	CNK	ZEHOUF MUSTAFA	mostafazehauf@gmail.com
UB SBOU DE NATATION	CSN	EL KHATTAB LEBIED	elkhattab.lebied@gmail.com
TH UNION SPORTS	FUS	ARZAM ALI	fus.natation@gmail.com
SOCIATION CLUB DE KENITRA	KAC	ANABA MOHAMED	kacnatation@hotmail.fr
ION SPORTIVE DES CHEMINOTS DU MAROC	USCM	AZIZ RACHIDI ALAOUI	aziz.1956@hotmail.com
HAD RAYADI DE TANGE	IRT	Anas HATIM	irtnatationtanger@gmail.com
SSOCIATION DE 1er AU SPORT ET NATATION TOUAN	ALAWAIL	Mohamed HAMZI	alawaildenatation@gmail.com
SOCIATION NARJISS	CNN	HAMMA TOUHAMI	thamma@fm6education.ma
ASSOCIATION DOUANIÈRE DE RABAT	ADM RABAT	Hassan EL AOUADA	h.elaouada@gmail.com

Région de Casablanca

SOCIATION DOUANIÈRE MAROCAINE	ADM	ATOUANI MOHAMED	ADM-NATATION@douane.gov.ma
UB COTE CASABLANCAISE	CCC	TALAA DRISS	talaa0666@hotmail.fr
UB DE NATATION DU COMPLEXE SPORTIF MOHAMED V	CNCS	ZAJI ABDELILLAH	maitrezaji@yahoo.fr
UB SPORTIVE DES ELECRICIENS	CSE	CHOUKRI MOHAMED	choukri@onee.ma
UB SPORTIF DES ELECTICIENS DE JORF LASFAR	CSEJL	REGRAGUI ABDELILAH	abdelilah.regragui@gmail.com
JA ATHLETIC CLUB	RCA	IRAQUI HOUSSEINI ALABID	rcanatation@gmail.com
UB SPORT PLAZA	CSP	CHRAIBI IDRISS	chraibidriiss@yahoo.fr
FAA HASSANI EL JADIDI	DHJ	FARASS ABDERAHMANE	dhjnata@gmail.com
SOCIATION OUM ERRABIAA NATATION EMMOUR	OUM RABII	MARZAK ABDELLAH	OUMRABII1000@gmail.com
UB ITIHAD SPORTIF	TSC	DASOULI HASSAN	Hassan.DASOULI@gmail.com
IDAD ATHLETIC CLUB	WAC	DRISS HASSA	drisshassa@gmail.com
ASSOCIATIO ACHBAL DE MOHAMMEDIA	AANM	Ahmed MAMI	anasnatation@gmail.com

Région de Marrakech et Sud

SOCIATION AMAL INEZGANE DE NATATION	ASAMIN	EL MOUSTAGHFIR ALI	cabinet.moistaghfir@gmail.com
SOCIATION SPORTIVE DE NATATION SAFI	ASNS	ALAOUI ELMORTAJI ABDELKRIM	asns@live.fr
UB AMAL TIZNIT DE NATATION	CATN	BAHMANE JAMAL	jamalabahmane@hotmail.com
UB BAHJA DE NATATION DE MARRAKECH	CBN	MAZIRH ABDERRAHMANE	albahja@gmail.com
UB KOUTOUBIA DE MARRAKECH	CKM	ZAGHLOUL AMINA	AMINA.ZAGHLOUL23@gmail.com
UB MOHAMMADI DE MARRAKECH	CMM	ELMAZOUNI ANOUAR	anouar.elmazouni@gmail.com
UB MUNICIPALE DE NATATION DCHEIRA ELJIHADIA	CMND	ABDELLAH SOUHAIB	souhaib.abdellah@gmail.com
UB OLYMPIQUE DE MARRAKECH	COMN	EL JARFI MOHAMED	comn2013@hotmail.fr
UB JIHA DE NATATION	JIHA	BAKRI MOHAMED	bikrimohamed@yahoo.fr
WKAB ATHLETIQUE CLUB DE MARRAKECH	KACM	FAKIHANI ABDELHALIM	a.fakihani@yahoo.fr
LYMPIQUE CLUB DE SAFI	OCS	BOUHMALA DRISS	bouhmala.driss@.fr
LYMPIQUE CLUB DE YOUSOUFIA	OCY	EL HABHOUB EL MOSTAFA	E.ELHABHOUB@ocpgroup.ma
LYMPIQUE CLUB DE KHOURIBGA	OCK	BOUABID SELLAK	bouabid.sallak@gmail.com
UB MOOV'UP AGADIR	MOOV UP	MESSAOUDI OMAR	h_moustafid@yahoo hotmail.fr
LYMPIQUE CLUB DE BENGUERIR	OCBG	NABIL LAZRAK	n.lazrak@ocpgroup.ma
UB LES PYRAMIDES DE NATATION DE MARRAKECH	CPNM	NABIL ADNANE	nabil.asds@gmail.com
UB DE NATATION DES PROFESSEURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT TIZNIT	CMPEPST	CHNAYTI ABDELAH	chnaytiabd@hotmail.fr
UB DES PYRAMIDES DE NATATION DE MARRAKECH	CPNM	Adnane NABIL	nabil.asds@gmaol.com
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA PALMERAIE DE MARRAKECH	ANMS	Abdelah DADOUH	dadouchabde3@gmail.com

Région Fès/Meknès

CLUB ETOILE DE OUJDA	MCO EN	YAHYAOUI RACHID	yahyaouirachid@yahoo.fr
CLUB OMNISPORTS DE MEKNES	CODM	TAOUFIK KOJMANE	kojtaoufik@yahoo.fr
CLUB DAUPHIN DE NATATION DE FES	DNF	MHAMMEDI ALAOUI DRISS	dnf_fes@yahoo.fr
UNION DE NATATION DE OUJDA	UNO	RHZAL MOHAMMED	unionnatationoujda@gmail.com
UNION SPORTIVE DE FES	USF	ZIAD YOUSSEF	yous_ziad@yahoo.fr
ASSOCIATION AMIS TAZI	CAT	Mohamed QOTIA	medqotia@outlook.fr
SALAM NATATION DE FES	SNF	EL HAOUAT KHADIJA	elhaouatkhadija@gmail.com
MAGHREB ASSOCIATION SPORTIVE DE FES	MAS	EL HAOUAT YOUSSEF	youssefelhaouatbnhassan@gmail.com
MOULOUDIA CLUB D'OUJDA	MCO	HAMDI MOHAMMED	hamdi.mjs@gmail.com
ASSOCIATION BADR DE NATATION	ABN	HAJJI OUSSAMA	hajjikhali4@gmail.com
ASSOCIATION CLUB NATATION DE TAZA	ACNT	BECHARI ABDELKADER	b_kader65@yahoo.fr
UNION SPORTIVES D'OUJDA DE NATATION	USO	STILI MOHAMED	uso.natation.oujda@gmail.com
CLUB DES PHARMACIES DE FES	CPF	SAIDI OMAR	Saidiomar15@gmail.com
ASSOCIATION CHABAB RIF	ACRA	Latifa BENKADOUM	acraasa@gmail.com

CALENDRIER NATIONAL 2018 -2019

NATATION COURSE

N°	Dates	Compétitions	Bassins	Catégories	Lieux
1	Dimanche 11 Novembre 2018	Interclubs Régionaux I (1)	25m	B/M/C/J/S	El Jadida – Kenitra – Marrakech – Meknès
2	Dimanche 25 Novembre 2018	Interclubs Régionaux I (2)	25m	B/M/C/J/S	El Jadida – Kenitra – Marrakech – Meknès
3	Dimanche 09 Décembre 2018	Circuit du Jeune Nageur (1 ^{ère} Étape)	25m 50 m	Avenir Poussins	Casablanca – Kenitra – Marrakech – Fès
4	Dimanche 23 Décembre 2018	Interclubs Régionaux II (1)	25 m	B/M/C/J/S	El Jadida – Kenitra – Marrakech – Fès
5	Dimanche 30 Décembre 2018	Interclubs Régionaux II (2)	25 m	B/M/C/J/S	El Jadida – Kenitra – Marrakech – Fès
6	Vendredi - Samedi - Dimanche 25–26–27 Janvier 2019	Championnats D’hiver de Natation	25m	M/C/J/S	Meknès
7	Dimanche 24 Février 2019	Circuit du Jeune Nageur (2 ^{ème} Étape)	25m 50 m	Avenir Poussins	Casablanca – Kenitra – Agadir – Oujda
8	Dimanche 10 Mars 2019	Interclubs Régionaux III (1)	25m 50m	B/M/C/J/S	Casablanca – Salé – Marrakech – Fès
9	Dimanche 17 Mars 2019	Interclubs Régionaux III (2)	25m 50m	B/M/C/J/S	Casablanca – Salé – Marrakech – Fès
10	Dimanche 24 Mars 2019	Coupe du Trône	25m	OPEN	Marrakech
11	Jeudi – Vendredi – Samedi Dimanche 11-12- 13 - 14 Avril 2019	Championnats du Maroc	50 m	Minimes Cadets Juniors Seniors OPEN	Casablanca
12	Dimanche 9 Juin 2019	Circuit du Jeune Nageur (3 ^{ème} Étape)	25m 50 m	Avenir Poussins	Casablanca – Rabat – Marrakech – Meknès
13	Samedi - Dimanche 22 – 23 Juin 2019	Trophée Prince Héritier Moulay EL HASSANE	25m	Benjamins	Rabat – USCM -
14	Dimanche 1er Septembre 2019	Trophée d’été	50 m 25m	M-C-J/S	Marrakech
15	Dimanche 08 Septembre 2019	Critérium d’été	25 m	Poussins Benjamins	Oujda

EAU LIBRE

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Samedi 29 Juin 2019	Championnat du Maroc	OPEN	A déterminer par le CD
2	Dimanche 30 Juin 2019	Coupe du Trône	OPEN	A déterminer par le CD

PLONGEON

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Samedi 13 Avril 2019	Coupe du Trône	OPEN	Casablanca
2	Dimanche 14 Avril 2019	Championnat du Maroc de	OPEN	Casablanca

WATER POLO

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Du 1er Décembre 2018 au 31 Juillet 2019	Championnats du Maroc	Juniors Seniors	IRFC - Salé -
2	Du 1er Décembre 2018 au 31 Juillet 2019	Championnat du Maroc Féminin	Open	IRFC - Salé -
3	Dimanche 28 Avril 2019	Coupe Lalla Khadija Féminin	Open	IRFC - Salé -
4	Samedi 18 Mai 2019	Concours régional des jeunes poloïstes	Jeunes	Casablanca – Meknès -
5	Dimanche 16 Juin 2019	Coupe du Trône Messieurs	Open	IRFC - Salé -

CATÉGORIES D'ÂGES 2018 - 2019

* NATATION COURSE *		
Catégories	Ages	Années de naissance
Avenir 2 (A2)	7ans - 8 ans	2012 - 2011
Avenir 1 (A1)	9 ans	2010
Poussins (P)	10 – 11 ans	2009 - 2008
Benjamins	12 – 13 ans	2007 - 2006
Minimes	14 – 15 ans	2005 - 2004
Cadets	16 – 17 ans	2003 - 2002
Juniors	18 – 19 ans	2001 - 2000
Séniors	20 ans et Plus	1999 et Moins
Open	14 ans et Plus	2005 et Moins

* WATER POLO *		
Catégories	Ages	Années de naissance
Seniors	18 ans – 35 ans	2001– 1984
Juniors	14 - 20 ans	2005- 1999
Concours des jeunes Poloistes	14 ans - 17 ans	2005- 2002

* EAU LIBRE *		
Catégories	Ages	Années de naissance
Open	14 ans et Plus	2005 et Moins

* PLONGEON *		
Catégories	Ages	Années de naissance
Open	14 ans et Plus	2005 et Moins

CALENDRIER INTERNATIONAL

SAISON 2018 / 2019

NATATION COURSE-

N°	Compétitions	Dates	Bassins	Catégorie s	Lieux
1	Championnat Maghrébin	Du 02 au 05 Mai 2019	50 m	Jeunes	Alger (Algérie)
2	Zone I Afrique	Du 02 au 05 Mai 2019	50 m	Jeunes	Alger (Algérie)
3	Open de France	18 – 19 Juin 2019	50 m	Open	Chartres (France)
4	Coupe COMEN	21 – 22 Juin 2019	50 m	Jeunes	Bourgas (Bulgarie)
5	Championnat du Monde	Du 12 au 28 Juillet 2019	50 m	Open	<u>Gwangju (Corée du Sud)</u>
6	Championnat Arabe	Du 10 au 13 Aout 2019	50 m	Jeunes	Casablanca (Maroc)
7	Jeux Africains	Du 18 Aout au 02 Septembre 2019	50 m	Open	Casablanca (Maroc)
8	Championnat du Monde	Du 20 au 25 Aout 2019	50 m	Juniors	Budapest (Hongrie)
9	Championnat D'Afrique	Du 12 au 15 Septembre 2019	50 m	Jeunes	Tunis (Tunisie)

CATÉGORIES D'ÂGES INTERNATIONAL 2019

* NATATION COURSE *		
Nature de la compétition	Âges	Années de naissance
MAGHREBIN G3	12 ans – 13 ans	2007 - 2006
MAGHREBIN G1	14 ans – 15 ans	2005 - 2004
MAGHREBIN G2	16 ans – 17 ans	2003 – 2002
ARABE G1	12 ans – 13 ans	2007 - 2006
ARABE G2	14 ans – 15 ans	2005 - 2004
ARABE G3	16 ans – 17 ans – 18 ans	2003 – 2002 - 2001
AFRIQUE G1	13 ans – 14 ans	2006 - 2005
AFRIQUE G2	15 ans – 16 ans	2004 - 2003
COMEN FILLES	13 ans – 14 ans	2006 - 2005
COMEN GARCONS	15 ans – 16 ans	2004 - 2003

GRILLE DE QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE NATATION SAISON 2018/2019

DAMES	MINIMES		CADETTES		JUNIORS / SENIORS	
Bassin	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50mNL	31"00	31"10	30"50	30"60	30"15	30"25
100mNL	01'06"50	01'07"30	1'05"00	1'06"30	1'05"10	1'06"40
200mNL	2'27"00	2'31"00	2'26"00	2'30"00	2'25"30	2'29"90
400mNL	05'20"00	05'24"00	05'15"00	05'22"00	5'14"00	05'21"00
800mNL	11'00"00	11'10"00	10'50"00	11'00"00	10'48"00	10'55"00
1500mNL	20'30"00	20'45"00	20'00"00	20'15"00	19'55"00	20'10"00
50mDOS	36"30	36"50	36"20	36"40	36"10	36"30
100mDOS	1'18"00	1'20"50	01'17"60	1'20"10	1'17"50	1'20"05
200mDOS	2'53"00	2'57"00	2'51"00	2'55"00	2'50"80	2'54"80
50mBRASSE	41"30	42"00	40"30	41"00	39"50	41"00
100m BRASSE	1'31"00	1'32"00	1'30"00	1'31"00	1'29"50	1'30"50
200mBRASSE	3'20"00	3'23"00	3'15"00	3'20"00	3'14"00	3'19"00
50mPAP	33"30	33"80	33"00	33"50	32"50	33"00
100mPAP	1'17"00	1'18"00	1'16"30	1'17"30	1'16"20	1'17"10
200mPAP	3'10"00	3'13"00	3'00"00	3'03"00	2'58"00	3'01"00
200mQN	2'51"00	2'53"50	2'48"00	2'51"50	2'47"00	2'50"50
400mQN	6'10"00	6'15"00	6'05"00	6'10"00	6'04"00	6'09"00
MESSIEUR	MINIMES		CADETS		JUNIORS/SENIORS	
Bassin	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50mNL	28"00	28"20	27"00	27"20	26"00	26"20
100mNL	1'00"00	1'01"30	58"00	59"00	57"00	58"30
200mNL	2'15"00	2'17"00	2'10"00	2'12"00	2'08"00	2'10"00
400mNL	4'50"00	4'55"00	4'40"00	4'50"00	4'38"00	4'47"00
800mNL	10'35"00	10'45"00	10'25"00	10'35"00	10'15"00	10'25"00
1500mNL	19'30"00	19'45"00	19'00"00	19'15"00	18'50"00	19'05"00
50mDOS	32"00	32"50	31"00	31"50	30"30	30"80
100mDOS	1'12"40	1'14"00	1'10"00	1'12"00	1'08"00	1'09"00
200mDOS	2'45"00	2'47"00	2'40"00	2'42"00	2'30"00	2'35"00
50mBRASSE	36"00	36"50	34"50	35"00	33"00	34"00
100m BRASSE	1'19"00	1'21"00	1'16"00	1'18"00	1'15"00	1'17"00
200mBRASSE	2'55"00	3'00"00	2'50"00	2'52"00	2'45"00	2'50"00
50mPAP	29"30	30"00	28"30	29"00	28"00	28"60
100mPAP	1'10"00	1'11"00	1'06"00	1'08"00	1'04"00	1'07"00
200mPAP	2'40"00	2'50"00	2'34"00	2'40"00	2'32"00	2'37"00
200mQN	2'34"00	2'40"00	2'32"00	2'37"00	2'30"00	2'32"00
400mQN	5'50"00	5'55"00	5'40"00	5'45"00	5'35"00	5'40"00

GRILLE DE QUALIFICATION POUR LE TROPHÉE MOULAY ELHASSAN

Saison 2018/2019

BENJAMINES (Filles)		Epreuves	BENJAMINS(Garçons)	
Bassins25m	Bassins50m		Bassins25m	Bassins50m
34''00	34''70	50mNageLibre	33''00	33''70
1'09''00	1'10''60	100mNageLibre	1'07''00	1'08''60
2'50''00	2'53''40	200mNageLibre	2'45''00	2'48''40
5'25''00	5'32''50	400mNageLibre	5'05''00	5'12''50
11''15''00	11''31''00	800mNageLibre	10'45''00	11'05''00
40''00	40''60	50mDos	38''00	38''60
1'20''00	1'21''50	100mDos	1'15''00	1'16''50
3'05''00	3'08''20	200mDos	2'55''00	2'58''20
46''00	46''80	50mBrasse	44''00	44''80
1'33''00	1'35''00	100m Brasse	1'28''00	1'30''00
3'28''00	3'33''00	200m Brasse	3'20''00	3'25''00
36''00	36''60	50mPapillon	34''00	34''60
1'28''00	1'29''30	100mPapillon	1'20''00	1'21''30
3'20''00	3'22''90	200mPapillon	3'10''00	3'12''90
2'52''00	2'55''50	200mQuatreNages	2'48''00	2'51''00

TABLEAU DES MINIMA (TLD)

Seules les compétitions des catégories **Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (M-C-J-S) et OPEN** sont soumises aux minima de participation.

MESSIEURS				ÉPREUVES	DAMES			
MINIMES	CADETS	JUNIORS	SENIORS et OPEN		SENIORS et OPEN	JUNIORS	CADETTES	MINIMES
00'36"00	00'33"00	00'31"00	00'30"00	50m Nage libre	00'33"00	00'35"00	00'36"00	00'38"00
01'16"00	01'12"00	01'08"00	01'06"00	100m Nage libre	01'13"00	01'14"00	01'16"00	01'20"00
02'45"00	02'40"00	02'35"00	02'30"00	200m Nage libre	02'40"00	02'45"00	02'50"00	03'00"00
06'10"00	06'00"00	05'25"00	05'15"00	400m Nage libre	05'50"00	06'05"00	06'20"00	06'35"00
12'05"00	11'50"00	11'20"00	11'10"00	800m Nage libre	11'20"00	11'30"00	12'00"00	12'10"00
21'40"00	21'20"00	21'10"00	21'00"00	1500m Nage libre	22'00"00	22'20"00	22'50"00	23'15"00
00'44"00	00'41"00	00'38"00	00'36"00	50m Dos	00'40"00	00'43"00	00'46"00	00'47"00
01'35"00	01'25"00	01'18"00	01'15"00	100m Dos	01'25"00	01'30"00	01'40"00	01'42"00
03'15"00	03'10"00	02'50"00	02'45"00	200m Dos	03'10"00	03'15"00	03'20"00	03'25"00
00'45"00	00'42"00	00'39"00	00'37"00	50m Brasse	00'43"00	00'44"00	00'46"00	00'48"00
01'35"00	01'30"00	01'25"00	01'20"00	100m Brasse	01'32"00	01'35"00	01'40"00	01'45"00
03'25"00	03'15"00	03'05"00	03'00"00	200m Brasse	03'15"00	03'20"00	03'30"00	03'40"00
00'41"00	00'38"00	00'34"00	00'32"00	50m Papillon	00'38"00	00'40"00	00'42"00	00'44"00
01'25"00	01'18"00	01'16"00	01'12"00	100m Papillon	01'24"00	01'28"00	01'35"00	01'40"00
03'20"00	03'15"00	02'50"00	02'45"00	200m Papillon	03'05"00	03'15"00	03'20"00	03'25"00
01'25"00	01'20"00	01'15"00	01'10"00	100m 4Nages	01'20"00	01'25"00	01'30"00	01'35"00
03'05"00	03'00"00	02'50"00	02'40"00	200m 4Nages	03'00"00	03'05"00	03'10"00	03'15"00
06'20"00	06'10"00	06'00"00	05'50"00	400m 4Nages	06'10"00	06'25"00	06'40"00	06'55"00

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE NATATION

ENGAGEMENT

ARTICLE 400

Tout engagement individuel ou par équipe dans une compétition régionale ou nationale doit être fait sur un formulaire d'engagements spécial édité par la Fédération et doit contenir les renseignements exigés.

Ils doivent être retournés à la FRMN par E-mail aux dates limites d'engagements fixées dans ce guide Sportif les Mardis ou autres à 09 H 00 dernier délai, après cette heure les associations auront la possibilité d'envoyer leur engagement, **avant 16 H 00 contre une pénalité de 2000,00 dhs.**

Si ces conditions ne sont pas réunies, l'association ne pourra pas prendre part à la compétition en question.

Les feuilles d'engagements doivent obligatoirement comporter les renseignements suivants :

-) **le Nom et Prénom des nageurs**
-) **Date de naissance**
-) **le numéro de licence**
-) **Un X devra être mis dans les cases des épreuves où les nageurs sont engagés**

Pour les temps d'engagements, il ne sera pris en considération que les meilleurs temps effectués et enregistrés lors des compétitions officielles de la **fédération de la saison en cours ou de la saison écoulée.**

Les nageurs n'ayant pas de temps enregistré dans une épreuve, se feront attribuer le temps du tableau des minima.

Les compositions des séries et les attributions des couloirs seront faites conformément aux stipulations de la F.R.M.N et de la F.I.N.A.

Dans le cas où il y a une limitation du nombre d'épreuves pour un nageur, les Associations peuvent engager leurs sociétaires dans plusieurs relais tout en respectant le nombre d'épreuves fixé.

Si à l'homologation des résultats il s'avère qu'un nageur ait pris part à un nombre supérieur d'épreuves fixées par les règlements, ce dernier sera éliminé de toutes les épreuves où il a participé et une sanction pourra être appliquée ultérieurement.

ARTICLE 401

RELAIS

Les engagements pour les épreuves par équipe doivent comporter la liste des titulaires **ainsi que le temps d'engagement** et éventuellement un nombre de remplaçants égal à celui dont l'équipe est composée. La composition d'une équipe de relais pourra être changée entre les séries éliminatoires et les finales à condition que les participants figurent sur les feuilles d'engagements de la compétition en cours. La liste définitive de l'équipe de relais devra être remise au secrétariat de compétition au moins 1 heure avant le début des épreuves

ARTICLE 402

Toute association faisant partie de la Fédération doit refuser d'envoyer ou de recevoir l'engagement d'un concurrent radié ou faisant l'objet d'une suspension sous peine de sanction.

ARTICLE 403

Pour les épreuves officielles de la Fédération, la date limite des engagements est publiée dans ce guide des épreuves.

ARTICLE 404

La C.S.R refusera tout engagement non conforme aux règlements.

ARTICLE 405

Lors de toute épreuve régionale, nationale ou internationale il y a obligation pour les engagés de prendre le départ. Tout concurrent déclarant forfait dans une épreuve pour laquelle il est engagé le sera pour toutes les autres épreuves individuelles de la séance.

D'autre part, en cas de forfait le défaillant sera passible d'une amende. (Voir règlement financier)

Il est aussi permis aux Associations de faire des retraits par fax ou par E-mail suivant les dates définies par la CSR.

ARTICLE 406

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant la qualification d'un nageur ou l'organisation matérielle d'une épreuve ou d'un match de water polo doit être adressée avant le commencement de l'épreuve ou du match au Juge Arbitre, Arbitres et au Délégué Fédéral de la F.R.M.N. qui est tenu d'en donner immédiatement connaissance à l'association intéressée ou au capitaine de son équipe, s'il s'agit d'une épreuve par équipe. L'intéressé ou le capitaine de l'équipe peut passer outre cette réclamation à leurs risques et périls.

Cette réclamation doit être accompagnée d'un montant de 200,00 Dhs payé par chèque ou en espèces au Délégué Fédéral.

ARTICLE 407

En cas de fraude ou de tentative de fraude ou d'infractions aux statuts et règlements de la F.R.M.N., le Comité Directeur peut se saisir d'office de l'incident même si aucune réclamation n'a été faite ou formulée.

ARTICLE 408

Toute réclamation contre la mesure des distances doit être déposée avant le commencement de l'épreuve. Le Juge Arbitre statue sans appel possible.

ARTICLE 409

Tout concurrent ou équipe :

- 1) Qui se fait battre dans une intention frauduleuse.
- 2) Qui use de moyens illicites pour gagner une épreuve.
- 3) Qui prend part à une épreuve pour laquelle il n'est pas qualifié.

Sera disqualifié de ladite épreuve et peut, en outre, faire l'objet de sanction.

ARTICLE 410

Les décisions des Juges et des Arbitres sont sans appel sur toutes les questions de fait. On ne peut faire appel de leurs décisions devant le pouvoir compétent que lorsqu'il s'agit d'interprétations des règlements.

ARTICLE 411

Chaque réunion sera précédée et suivie d'une réunion de la Commission des Officiels. Tout officiel, régulièrement convoqué, absent et non excusé sera passible d'une sanction.

ARTICLE 412

Les nageurs étrangers ne peuvent participer aux compétitions au sein des Associations marocaines qu'après avoir obtenu l'autorisation de transfert de leur Association d'origine et de la Fédération concernée.

Cette autorisation doit être jointe au dossier pour l'octroi de la licence.

ARTICLE 413

RETRAITS

Les retraits sont opérés conformément aux dispositions suivant les dates fixées par la CSR. Tout nageur forfait dans une épreuve et n'ayant pas bénéficié d'un retrait conformément à la règle susvisée sera déclaré forfait pour toutes les épreuves individuelles suivantes de la séance quelles soient éliminatoires ou finales et sera passible d'une amende.

Un retrait effectué avant l'établissement des engagements par la C.S.R n'est pas pénalisé.

Un retrait pour une finale pourra être effectué avant la fin de la séance des séries éliminatoires.

Aucun remboursement ne sera effectué sur les droits d'engagements en cas de retraits effectués comme indiqué ci-dessus.

Des imprimés conçus pour les retraits seront distribués à toutes les Associations.

ARTICLE 414

ABSENCES

Tout nageur ayant été porté absent dans une épreuve où il a été engagé et dont le retrait n'a pas été fait régulièrement, sera passible d'une amende (voir les montants dans le règlement financier) et qui sont appliquées pour un forfait

Une absence, sans motif valable, lors d'une finale sera sanctionnée par une amende sauf en cas de maladie ou accident justifié par un certificat médical qui doit être présenté avant le début de la compétition.

ARTICLE 415

TEMPS D'ENGAGEMENT

Ne seront pris en considération comme temps d'engagements pour **les épreuves individuelles et les relais** que la meilleure performance enregistrée à la FRMN et effectuée lors des compétitions fédérales de la saison en cours ou de la saison écoulée. Les nageurs ou bien les équipes de relais n'ayant pas de temps d'engagements enregistrés officiellement à la Fédération se verront attribuer les temps minima de l'épreuve et de la catégorie.

ARTICLE 416

COTATION

Pour toutes les compétitions organisées par la F.R.M.N le classement par équipe sera établi par l'attribution de points aux 8 premiers de chaque épreuve selon la table de cotation en vigueur (cotation de la LEN, FINA).

Un nageur classé parmi les 8 premiers d'une épreuve et ne réalisant pas le temps minima ne sera pas coté

ARTICLE 417

TEMPS MINIMA

Pour toutes les compétitions organisées par la Fédération, toutes les épreuves seront soumises à un temps minima de participation. Ce tableau figure dans le guide des épreuves.

Tout nageur ne réalisant pas le temps minima dans une épreuve lors d'une compétition fédérale sera soumis à une amende (voir les montants dans le règlement financier) et qui est définie telle que :

Distances Pourcentage	50 m	100 m	200 m	400 m	800 m	1500 m
Par tranche de 1%	3,00	2,50	2,00	1,50	1,00	1,00

En cas d'abandon à la suite d'un malaise, accident et autres constatés et confirmés, un certificat médical l'autorisant à nager devra être fourni pour qu'il puisse reprendre part à la compétition dans la journée. Dans ce cas le nageur ne sera pas soumis à l'amende du minima dont le montant est fixé dans le règlement financier.

IMPORTANT

Les catégories Avenirs, Poussins et Benjamins ne sont pas soumises aux minima.

ARTICLE 418

ÉPREUVES

Les épreuves du Championnat du Maroc OPEN se dérouleront en phase éliminatoire le matin et finale l'après-midi, sauf pour les épreuves du 800 m, 1500 m et les relais **qui se nageront directement avec classement aux temps (la meilleure série du 800 et 1500 m nage libre se nagera l'après-midi lors des finales).**

Les 8 premiers classés toutes catégories confondues de chaque épreuve et ayant réalisés le temps minima disputeront la finale.

ARTICLE 419

RELAIS

Une heure avant les épreuves de relais, chaque Association doit remettre la liste des nageurs avec l'ordre de participation pour chaque nageur (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}). Toute équipe qui ne respectera pas l'ordre officiellement annoncé avant la course sera disqualifiée et ce, conformément aux règlements de la FINA (SW 10-10).

ARTICLE 420

TITRES

Est déclaré **champion du Maroc OPEN** ou de sa catégorie d'âge tout nageur classé premier. A ce titre le nageur reçoit un diplôme avec son nom, prénom, épreuve, temps enregistré et titre de Champion du Maroc de sa catégorie d'âge. Le 2^{ème} ainsi que le 3^{ème} de chaque catégorie recevront également des diplômes.

ARTICLE 421

RÉCOMPENSES

Les 3 premiers en finale du **Championnat du Maroc OPEN** de chaque épreuve recevront des médailles

Les 3 premiers de chaque épreuve dans les championnats de catégories recevront une médaille.

Des coupes seront remises aux Associations classées 1^{er} au classement général, 1^{er} au classement filles et 1^{er} au classement garçons pour **tous les championnats**.

ARTICLE 422

RECORDS DU MAROC

La F.R.M.N. ne reconnaît comme records marocains que les records effectués sur des distances métriques et figurant au tableau des records du monde. Les records sont annoncés et publiés avec la cotation au 1/100ème de seconde.

En ce qui concerne les tentatives de records ou les réunions au cours desquelles des records sont susceptibles d'être battus, les intéressés ou l'organisateur, doivent s'assurer cinq jours à l'avance de la présence certaine des chronomètres officiels et du Délégué Fédéral désignés par le Président de la FRMN.

Le starter ne pourra cumuler sa fonction avec celle du chronomètreur.

Avant le début de la réunion, les chronomètres doivent procéder, en groupe à l'essai de leurs chronomètres sur une durée de 10 minutes au moins. La tolérance maximale est de quatre dixième de seconde en plus ou en moins sur le temps moyen.

Pour qu'un record du Maroc soit soumis à l'homologation la fiche de record dûment signée des 3 chronomètres (dont au moins 2 fédéraux) devra être adressée à la Commission des Statuts et Règlements dans un délai d'une semaine au plus tard après la date de l'établissement des records.

Toute fiche de records arrivant après ces délais ne sera pas prise en considération.

Les temps de chaque chronométrateur **ou du chronométrage électronique** seront indiqués sur la fiche de record. Il ne pourra y avoir plus de 2 chronométrateurs appartenant à l'Association du nageur ou de l'équipe effectuant la tentative.

Lorsque plusieurs records sont battus au cours de la même réunion, il sera établi une fiche pour chaque record battu.

Seuls les records effectués dans des bassins de 50 et 25 mètres seront considérés comme records du Maroc et seront portés dans deux tablettes séparées. Ces bassins devront être reconnus et homologués par la fédération.

Important :

Un record ou une performance ne sera homologué ou bien porté sur les tablettes de records et de performances que lorsque le nageur ou la nageuse ait pris part à au moins une compétition fédérale au cours d'une saison.

ARTICLE 423

TENTATIVE DE RECORD

Les records seront homologués s'ils satisfassent aux prescriptions des règlements sportifs de la F.R.M.N.

La demande pour une tentative de record ou performance concernant une épreuve non inscrite au programme d'une compétition devra accompagner les feuilles d'engagements de ladite compétition accompagnée de la somme de mille (1000,00) dirhams, par épreuve et par nageur, remboursable en cas de réalisation de la performance ou du record.

Il est rappelé que pour les groupes d'âges, des tablettes de performances seront établies par catégorie et que seuls les records nationaux seront considérés comme record du Maroc.

**RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS
ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

ARTICLE 424

Dans toutes les compétitions organisées par les associations, ces derniers doivent demander à la Fédération l'autorisation au moins 30 jours à l'avance s'il ne leur a pas été possible de retenir une date au calendrier national en début de saison.

Les associations organisatrices sont tenues, pour le versement de toute somme aux associations invitées et ce, à titre de remboursement de frais, de faire signer un reçu dont la Fédération peut exiger la présentation.

La date limite pour qu'une compétition organisée par une association puisse figurer dans le programme officiel de la Fédération est fixée par la C.S.R.

Les associations clubs doivent adresser leur programme et règlements sportifs à la Fédération (C.S.R) pour approbation au plus tard un mois à l'avance.

Tous les programmes et règlements de compétitions organisées par les associations doivent au préalable recevoir l'accord de la C.S.R.

Toutes autres compétitions organisées par les associations dans le cadre des statuts et règlements de la F.R.M.N. et dont la demande d'organisation aura été adressée après la date fixée par la C.S.R, seront programmées suivant les disponibilités du programme annuel officiel de la Fédération et celui des associations retenu avant la date fixée.

Les Associations qui n'ont pas pu envoyer leur demande avant la date fixée par la CSR devront joindre leur programme et règlements à leur demande.

La F.R.M.N. (C.S.R) fera parvenir son accord, avec modifications si c'est nécessaire ou son refus motivé aux Associations 10 jours avant la tenue de la compétition. Entre temps l'Association pourra lancer ses invitations et prendre ses dispositions pour l'organisation.

Les Associations organisatrices sont tenues d'éditer et de diffuser à tous les Associations participantes les programmes, les règlements ainsi que les résultats complets de la compétition après leur homologation par la C.S.R. et ce, 15 jours au plus tard après la tenue de la compétition et dont 5 exemplaires seront remis à la Fédération.

Pour qu'une compétition organisée par une Association soit homologuée, un minimum de 3 Associations doivent obligatoirement participer aux épreuves de cette compétition.

La Fédération désignera par le biais de la Commission des Officiels :

- **Un Délégué Fédéral**
- **Un Juge Arbitre**
- **Un Starter**
- **Deux Juges de nages**

Ces Officiels désignés seront indemnisés par la fédération suivant le barème en vigueur.

Tous les autres officiels devront être sur la liste des officiels de la FRMN et seront à la charge de l'Association organisatrice.

Toutes les compétitions organisées par les Associations sont ouvertes aux associations régulièrement affiliées à la F.R.M.N. et invitées par l'Association organisatrice.

Les engagements devront parvenir organisateur à l'Association organisatrice à une date limite fixée par cette dernière.

Les groupes d'âges retenus devront être conformes à ceux appliqués par la Fédération.

L'attribution des couloirs et des séries se fera conformément aux règlements de la F.R.M.N. et ceux de la F.I.N.A.

Les tentatives de records se feront uniquement pour les épreuves qui ne figurent pas dans le programme et devront être conformes à l'article 424 des règlements sportifs.

Pour que les résultats puissent être homologués par la C.S.R., les Association organisatrices devront faire parvenir leur dossier complet, au plus tard 4 jours après le déroulement de la compétition. Le dossier devra comporter les résultats complets, les fiches de courses ainsi que les déclarations sur l'honneur s'il y en a pour les licences déposées.

En cas de nombre limité de nageurs par épreuve, l'Association organisatrice ne sera pas soumise à cette limitation pour ce qui est de la participation. Toutefois seuls pourront être classés parmi les nageurs de l'associationorganisatrice les premiers arrivés et ce, dans la limite du cota de participation imposée aux autres associations clubs.

Aucune épreuve hors concours n'est autorisée.

Les amendes de minima et d'absences ne seront pas appliquées.

Toute Association demandant l'organisation d'une compétition et qui après avoir été inscrite au programme annuel de la FRMN ne remplit pas son engagement sera pénalisée par une amende de 2000,00 dhs. Toutefois pour une demande d'annulation d'une compétition 15 jours avant la date de l'organisation, Cette dernière ne fera pas l'objet d'une amende.

**EPREUVES
DE
NATATION**

INTERCLUBS RÉGIONAUX 1 et 2

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Interclubs 1 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 11/11/2018	Mardi 06/11/2018	Mercredi 07/11/2018	Jeudi 08/11/2018
Interclubs 1 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 25/11/2018	Mardi 20/11/2018	Mercredi 21/11/2018	Jeudi 22/11/2018
Interclubs 2 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 23/12/2018	Mardi 18/12/2018	Mercredi 19/12/2018	Jeudi 20/12/2018
Interclubs 2 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 30/12/ 2018	Mardi 25/12/2018	Mercredi 26/12/2018	Jeudi 27/12/2018

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9h30mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S	11	400m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S
02	50 m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S	12	400m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
03	200m Dos	Filles	B-M-C-J-S	13	50m Dos	Filles	B-M-C-J-S
04	200m Dos	Garçons	B-M-C-J-S	14	50m Dos	Garçons	B-M-C-J-S
05	100m Papillon	Filles	B-M-C-J-S	15	200m Papillon	Filles	B-M-C-J-S
06	100m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S	16	200m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S
07	200m 4 Nages	Filles	B-M-C-J-S	17	100m Brasse	Filles	B-M-C-J-S
08	200m 4 Nages	Garçons	B-M-C-J-S	18	100m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S
09	1500m Nage Libre	Filles	M-C-J-S				
10	1500m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S				

2^{ème} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9h30mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
19	50m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S	27	100m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
20	50m Papillon	Filles	B-M-C-J-S	28	100m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S
21	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	29	200m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S
22	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	30	200m Brasse	Filles	B-M-C-J-S
23	50m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S	31	100m Dos	Garçons	B-M-C-J-S
24	50m Brasse	Filles	B-M-C-J-S	32	100m Dos	Filles	B-M-C-J-S
25	200m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S	33	800m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
26	200m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S	34	800m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S

Les temps réalisés aux INTERCLUBS Régionaux 1 et 2 Seront pris en considération pour la qualification aux Championnats D'Hiver et aux Championnats du Maroc de Natation pour les catégories M,C,J,S et pour le trophée Moulay El HASSANE pour la catégorie des Benjamins.

*** RÈGLEMENTS ***
DES INTERCLUBS REGIONAUX 1 ET 2

- 1- Ces compétitions sont réservées uniquement aux catégories des **Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors**.
- 2- **Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 2 épreuves individuelles par séance.**
- 3- Chaque association sportive a le droit d'engager un nombre illimité de nageurs (ses) par épreuve et par catégorie.
- 4- **Les compositions des séries seront établie toutes catégories confondues** en fonction des temps enregistrés à la FRMN, à défaut un temps minima (TLD) sera attribué et les résultats seront établis par catégorie.
- 5- **La présentation de la licence est obligatoire avant chaque épreuve nagée.**
- 6- **Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à au moins un des interclubs régionaux 1 et 2 pour assurer leur qualification aux championnats d'hiver (M/C/J/S), sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations amies.**
- 7- Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.
- 8- En cas d'absence ou de manque d'engagés entraînant une série de moins de trois (3) nageurs (ses), cette série sera fusionnée avec la série suivante, par la FRMN ou le juge arbitre.
- 9- Des classements **individuels** distincts par région et par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.
- 10- La FRMN s'octroie le droit de régler tout litige qui surviendrait et ce, conformément à la règle en vigueur.
- 11- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles des engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.
- 12- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de l'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées d'un montant de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 13- Les dates mentionnées sur le calendrier doivent être impérativement respectées par toutes les associations sportives, sauf changement de la part de la FRMN
- 14- **Après la date limite des retraits et rectifications aucune modification dans les engagements ne peut être admise.**
- 15- Pour l'interclubs régional 1, les meilleurs temps de l'année écoulée serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence seront engagés avec le TLD de leur catégorie.
- 16- Pour l'interclubs régional 2, les meilleurs temps enregistrés lors de l'interclubs 1 ou de la saison écoulée serviront de base pour les engagements.
- 17- Si le (a) nageur(es) n'a pas participé à l'interclubs 1, les meilleurs temps de l'année écoulée serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence seront engagés avec le TLD de leur catégorie
- 18- Les nageurs(es) ayant réalisé les temps Minima de qualification (par épreuve individuelle suivant le Tableau des Minima qualificatifs aux championnats (Hiver et Été), seront qualifiés pour ces championnats.

CIRCUIT DU JEUNE NAGEUR (AVENIRS ET POUSSINS)

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Circuit 1 (1 ^{ère} étape) : Dimanche 09 Décembre 2018	Mardi 04/12/2018	Mercredi 05/12/2018	Jeudi 06/12/2018
Circuit 2 (2 ^{ème} étape) : Dimanche 24 Février 2019	Mardi 19/04/2019	Mercredi 20/04/2019	Jeudi 21/04/2019
Circuit 3 (3 ^{ème} étape) : Dimanche 09 Juin 2019	Mardi 04/06/2019	Mercredi 05/06/2019	Jeudi 06/06/2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 9h00 mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	Avenir 2 (A2)	19	200 m Nage Libre	Filles	Poussines
02	50 m Nage Libre	Garçons	Avenir 2 (A2)	20	200 m Nage Libre	Garçons	Poussins
03	50 m Nage Libre	Filles	Avenir 1 (A1)	21	50 m Dos	Filles	Avenir 1
04	50 m Nage Libre	Garçons	Avenir 1 (A1)	22	50 m Dos	Garçons	Avenir1
05	200 m Quatre Nages	Filles	Poussines	23	50 m Dos	Filles	Avenir 2
06	200 m Quatre Nages	Garçons	Poussins	24	50 m Dos	Garçons	Avenirs 2
07	50 m Nage Libre	Filles	Poussines	25	50 m Brasse	Filles	Poussines
08	50 m Nage Libre	Garçons	Poussins	26	50 m Brasse	Garçons	Poussins
09	50 m Brasse	Filles	Avenir 2 (A2)	27	50 m Papillon	Filles	Avenir1
10	50 m Brasse	Garçons	Avenir2 (A2)	28	50 m Papillon	Garçons	Avenir 1
11	50 m Brasse	Filles	Avenir 1 (A1)	29	50 m Dos	Filles	Poussines
12	50 m Brasse	Garçons	Avenir 1 (A1)	30	50 m Dos	Garçons	Poussins
13	50 m Papillon	Filles	Poussines	31	Relais 4x50 m Nage Libre	Filles	Avenir 1
14	50 m Papillon	Garçons	Poussins	32	Relais 4x50 m Nage Libre	Garçons	Avenir 1
15	Relais 4x50m Nage Libre	Filles	Poussines	33	Relais 4x50m Quatre Nages	Filles	Poussines
16	Relais 4x50m Nage Libre	Garçons	Poussins	34	Relais 4x50m Quatre Nages	Garçons	Poussins
17	Relais 4x50 m Nage Libre	Filles	Avenir 2 (A2)				
18	Relais 4x50 m Nage Libre	Garçons	Avenir 2 (A2)				

* RÈGLEMENT * DU CIRCUIT DU JEUNE NAGEUR

01-Le "Circuit du Jeune Nageur" réservé aux catégories :

- Avenir 2 (A2) nés en **2011 - 2012(7 - 8ans)**.
- Avenir 1 (A1) nés en 2010 (09ans).
- Poussins (P) nés en 2008/2009 (10-11 ans).

02-Le "Circuit du Jeune Nageur" a pour finalité sportive de former des nageurs « complets ».

03-Pour chaque étape, toutes les organisations d'une région se déroulent le même week-end avec les épreuves au programme de chaque catégorie.

04- À chacune des trois étapes, l'association sportive ne pourra engager chacun de ses nageurs que sur :

- **Chaque nageur des catégories Avenir 1 (A1) et Avenir2(A2) n' à le droit de participer qu' à deux (2) épreuves individuelles et 1 relais par étape.**
- **Chaque nageur de la catégorie Poussins (P) n' à le droit de participer qu' à Trois (3) épreuves individuelles et 1 relais par étape.**

05- Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.

06- Lors de la troisième étape, des attestations de participation seront décernées aux nageurs(es) qui ont participé aux moins à deux (2) des trois (3) étapes.

CHAMPIONNATS D'HIVER M/C/J/S

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits</u>
Vendredi – Samedi et Dimanche 25 – 26 – 27 Janvier 2019	Mardi 15 Janvier 2019	Jeudi 17 Janvier 2019	Lundi 21 Janvier 2019

PROGRAMME DES EPREUVES

1^{ère} réunion Vendredi 25 Janvier 2019			
Après – midi à 16 h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S
02	200m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
03	100m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
04	200m 4 Nages	Filles Garçons	M-C-J-S
05	1500m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S

2^{ème} réunion Samedi 26 Janvier 2019			
Matin à 9h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
06	400m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S
07	50m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
08	200m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
09	100 m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
10	Relais 4x100m NL	Filles Garçons	M-C-J-S

3^{ème} réunion Samedi 26 Janvier 2019			
Après – midi à 16h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
11	50m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
12	400m 4 Nages	Filles Garçons	M-C-J-S
13	50 m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
14	200 m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S

4^{ème} réunion Dimanche 27 Janvier 2019			
Matin à 9h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
15	100m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S
16	200m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
17	100m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
18	800m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S
19	Relais 4x100m 4Nages	Garçons Filles	M-C-J-S

* RÈGLEMENT *

CHAMPIONNATS D'HIVER MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS

01-Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) ayant réalisé les minima de qualification pour ces championnats par épreuve individuelle et par catégorie des résultats confondus des interclubs régionaux (1 et 2) Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

-Y compris les nageurs Marocains évoluant à l'étranger, à la condition d'avoir une licence de la FRMN, de la saison en cours et d'avoir réalisé les minima de qualification pour ces championnats et ceci, entre le 1^{er} Octobre 2018 et la date limite d'engagement à ces championnats (résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).

-Les nageurs (se) étrangers licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent avoir impérativement participé à au moins à l'un des interclubs régionaux 1 et 2 organisés par la FRMN, et assurer leur qualification pour prendre part à ces championnats, sauf dans le cas d'une convention de la FRMN avec d'autres fédérations amies.

02-Aucun(e) nageur (se) qualifié(e) ne pourra être engagé(e) à plus de deux (2) épreuves individuelles et un (1) relais par séance et ne peut pas dépasser Six (6) épreuves individuelles plus les relais et ce, durant tout le championnat.

03-Chaque association n'a le droit d'engager qu'une seule équipe par catégorie pour chaque épreuve de relais.

04- La composition des séries sera établie par catégorie en fonction des temps enregistrés lors des interclubs régionaux 1 et 2 et les résultats seront établis par catégorie.

05-La présentation de la licence est obligatoire avant chaque épreuve nagée.

06-Tout(e) nageur (se) absent(e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié(e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée au club par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.

07-Des classements distincts par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.

08-Seuls les **08 premiers ayant réalisé le Temps Minima** (TLD) de chaque épreuve seront cotés.

09-Les 3 premiers par épreuve et par catégorie recevront des médailles.

Chaque course fera l'objet d'un podium. Une médaille décernée par la FRMN, récompensera les trois premiers Marocains des championnats d'hiver M/C/J/S. Les premiers de chaque épreuve sont déclarés « vainqueur des Championnats d'hiver de chaque Catégorie. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive marocaine figureront en **doublon** de chaque catégorie sur le podium et recevront une médaille **spécifique** à cet événement.

10-Les classements par catégories M-C-J-S (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'association sportive championne d'hiver à l'échelon national.

11- Pour chaque catégorie, seules les associations sportives classées chez les filles et les garçons peuvent figurer dans le classement général de la catégorie concernée.

12-Durant ces compétitions, les temps enregistrés seront cotés sur la tablette de cotation de la FRMN.

13-La FRMN, représentée par le **jury d'appel**, s'octroie le droit d'étudier et décider sur tout litige qui surviendrait et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

14-Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

15- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de l'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.

16-L'association totalisant le plus grand nombre de points (Filles + Garçons) sera déclarée Champion d'Hiver de chaque catégorie concernée et recevra une coupe.

En outre :

-) **Une coupe sera remise aussi à l'association sportive classée : 1ère au classement Filles de chaque catégorie.**
-) **Une coupe sera remise aussi à l'association sportive classée : 1ère au classement Garçons de chaque catégorie.**

INTERCLUBS RÉGIONAUX 3

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Interclubs 3 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 10 Mars 2019	Mardi 05/03/2018	Mercredi 06/03/2018	Jeudi 07/03/2018
Interclubs 3 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 17 Mars 2019	Mardi 12/03/2018	Mercredi 13/03/2018	Jeudi 14/03/2018

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9h30mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S	11	400m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S
02	50 m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S	12	400m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
03	200m Dos	Filles	B-M-C-J-S	13	50m Dos	Filles	B-M-C-J-S
04	200m Dos	Garçons	B-M-C-J-S	14	50m Dos	Garçons	B-M-C-J-S
05	100m Papillon	Filles	B-M-C-J-S	15	200m Papillon	Filles	B-M-C-J-S
06	100m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S	16	200m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S
07	200m 4 Nages	Filles	B-M-C-J-S	17	100m Brasse	Filles	B-M-C-J-S
08	200m 4 Nages	Garçons	B-M-C-J-S	18	100m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S
09	1500m Nage Libre	Filles	M-C-J-S				
10	1500m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S				

2^{ème} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9h30mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
19	50m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S	27	100m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
20	50m Papillon	Filles	B-M-C-J-S	28	100m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S
21	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	29	200m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S
22	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	30	200m Brasse	Filles	B-M-C-J-S
23	50m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S	31	100m Dos	Garçons	B-M-C-J-S
24	50m Brasse	Filles	B-M-C-J-S	32	100m Dos	Filles	B-M-C-J-S
25	200m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S	33	800m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
26	200m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S	34	800m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S

Les temps réalisés aux INTER CLUBS Régionaux 3 seront pris en considération pour la qualification aux Championnats du Maroc M – C – J – S pour les catégories M,C,J,S et pour le trophée Moulay El HASSANE pour la catégorie des Benjamins.

*** RÈGLEMENT ***

DES INTERCLUBS REGIONAUX 3

- 1-** Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.
- 2-** Aucun (e) nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 2 épreuves individuelles par séance.
- 3-** Chaque association sportive a le droit d'engager un nombre illimité de nageurs (ses) par épreuve et par catégorie.
- 4-** Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues en fonction des temps d'engagements enregistrés à la FRMN ou à défaut un minima (TLD) leur sera attribué et les résultats seront établis par catégorie.
- 5-** Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à l'inter club régional s'ils n'ont pas eu l'occasion de participation aux interclubs 1 et 2 pour assurer leurs qualifications aux championnats du Maroc (M/C/J/S).
- 6-** Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.
- 7-** En cas d'absence ou de manque d'engagés entraînant une série de moins de trois (3) nageurs (ses), cette série sera fusionnée avec la série suivante, par la FRMN ou par le juge arbitre le jour de la compétition.
- 8-** Des classements distincts par région et par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.
- 09-** Seuls les 08 premiers nageurs ayant réalisé le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve et de chaque catégorie seront cotés.
- 10-** Durant cette compétition, les temps enregistrés seront cotés suivant la tablette de cotation en vigueur.
- 11-** Les dates mentionnées sur le calendrier doivent être impérativement respectées par toutes les associations sportives. Sauf changement décidé par la FRMN.
- 12-** Après la date limite des retraits et rectifications, aucune modification n'est admise.
- 13-** Pour l'Interclubs régional 3 les meilleurs temps réalisés cette année (2018-2019) serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence (2018-2019) seront engagés avec le TLD de leur catégorie.
- 14-** Les nageurs(es) ayant réalisé le temps Minima de qualification (voir tableau de qualification), seront qualifiés aux championnats du Maroc pour les catégories des M- C – J – S et au Trophée Moulay EL HASSAN pour la catégorie des Benjamins.
- 15-** Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées d'un montant de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 16-** Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

COUPE DU TRÔNE DE NATATION

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start liste	Date limite des retraits
Dimanche 24 Mars 2019	Lundi 18 Mars 2019	Mercredi 20 Mars 2019	Jeudi 21 Mars 2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Matin 09h30 mn			Après-midi 15h30 mn		
N°	Épreuves	Sexe	N°	Épreuves	Sexe
01	50 m Nage Libre	Messieurs	12	50 m Nage Libre	Dames
02	200 m Papillon	Dames	13	200 m Papillon	Messieurs
03	100 m Papillon	Messieurs	14	100 m Papillon	Dames
04	100 m Brasse	Dames	15	100 m Brasse	Messieurs
05	200 m Dos	Messieurs	16	200 m Dos	Dames
06	100 m Nage Libre	Dames	17	100 m Nage Libre	Messieurs
07	200 m 4 Nages	Messieurs	18	200 m 4 Nages	Dames
08	100 m Dos	Dames	19	100 m Dos	Messieurs
09	200 m Brasse	Messieurs	20	200 m Brasse	Dames
10	Relais 4x100 m NL	Dames	21	Relais 4x100 m 4N	Messieurs
11	Relais 4x100 m NL	Messieurs	22	Relais 4x100 m 4N	Dames

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

- 01- La Coupe du Trône est réservée uniquement aux nageurs (es) des catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.
- 02- **Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 03 épreuves individuelles et un (1) relais durant la coupe du Trône.**
- 03- **Chaque association sportive pourra au maximum engager deux (2) nageurs par épreuve individuelle.**
- 04- Chaque Association sportive n'a le droit d'engager qu'une seule équipe de relais par épreuve de relais.
- 05- Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues en fonction des temps d'engagements enregistrés à la FRMN ou à défaut un minima (TLD Séniors) leur sera attribué.
- 06- Toutes les épreuves se nageront en finales directes avec classements aux temps.
- 07- Seuls les 08 premiers ayant réalisées le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve seront cotés.
- 08- La coupe du Trône sera remise à l'association sportive classée 1ère au classement général (filles et garçons) aux points de la tablette de cotation.
- 09- La FRMN s'octroie le droit de résoudre tout litige qui surviendrait et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- 10- Les temps enregistrés seront pris en considération pour la qualification aux Championnats du Maroc pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors et au trophée Moulay EL HASSAN pour les benjamins.
- 11- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 12- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

CHAMPIONNATS DU MAROC

MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS-OPEN

<u>Date</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits</u>
Du Jeudi 11 Avril 2019 au Dimanche 14 Avril 2019	Mardi 02 Avril 2019	Jeudi 04 Avril 2019	Lundi 08 Avril 2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée : Jeudi 11 Avril 2019

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m NageLibre	Filles	M-C-J-S	01	50 m NageLibre	Filles	OPEN
02	50 m NageLibre	Garçons	M-C-J-S	02	50 m NageLibre	Garçons	OPEN
03	200m Dos	Filles	M-C-J-S	03	200m Dos	Filles	OPEN
04	200m Dos	Garçons	M-C-J-S	04	200m Dos	Garçons	OPEN
05	100m Papillon	Filles	M-C-J-S	05	100m Papillon	Filles	OPEN
06	100m Papillon	Garçons	M-C-J-S	06	100m Papillon	Garçons	OPEN
07	200m 4 Nages	Filles	M-C-J-S	07	200m 4 Nages	Filles	OPEN
08	200m 4 Nages	Garçons	M-C-J-S	08	200m 4 Nages	Garçons	OPEN
09	1500m NageLibre	Filles	M-C-J-S	09	1500m NL Classements au temps le matin la meilleure série l'après midi (Filles) (Garçons)		
10	1500m NageLibre	Garçons	M-C-J-S				

2^{ème} Journée : Vendredi 12 Avril 2019

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
11	400m NageLibre	Filles	M-C-J-S	11	400m NageLibre	Filles	OPEN
12	400m NageLibre	Garçons	M-C-J-S	12	400m NageLibre	Garçons	OPEN
13	50m Dos	Filles	M-C-J-S	13	50m Dos	Filles	OPEN
14	50m Dos	Garçons	M-C-J-S	14	50m Dos	Garçons	OPEN
15	200m Papillon	Filles	M-C-J-S	15	200m Papillon	Filles	OPEN
16	200m Papillon	Garçons	M-C-J-S	16	200m Papillon	Garçons	OPEN
17	100m Brasse	Filles	M-C-J-S	17	100m Brasse	Filles	OPEN
18	100m Brasse	Garçons	M-C-J-S	18	100m Brasse	Garçons	OPEN
19	Relais 4X 100 m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	19	Relais 4X 100 m Nage Libre	Filles	OPEN
20	Relais 4X 100 m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	20	Relais 4X 100 m Nage Libre	Garçons	OPEN

3ème journée : Samedi 13 Avril 2019

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
21	50m Papillon	Garçons	M-C-J-S	21	50m Papillon	Garçons	OPEN
22	50m Papillon	Filles	M-C-J-S	22	50m Papillon	Filles	OPEN
23	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	23	400m 4Nages	Garçons	OPEN
24	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	24	400m 4Nages	Filles	OPEN
25	50m Brasse	Garçons	M-C-J-S	25	50m Brasse	Garçons	OPEN
26	50m Brasse	Filles	M-C-J-S	26	50m Brasse	Filles	OPEN
27	200m NageLibre	Garçons	M-C-J-S	27	200m NageLibre	Garçons	OPEN
28	200m NageLibre	Filles	M-C-J-S	28	200m NageLibre	Filles	OPEN
29	Relais 4x100m QN	Garçons	M-C-J-S	29	Relais 4x100m QN	Garçons	OPEN
30	Relais 4x100m QN	Filles	M-C-J-S	30	Relais 4x100m QN	Filles	OPEN

4ème journée : Dimanche 14 Avril 2019

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 16h00			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
31	100m NageLibre	Garçons	M-C-J-S	31	100m NageLibre	Garçons	OPEN
32	100m NageLibre	Filles	M-C-J-S	32	100m NageLibre	Filles	OPEN
33	200m Brasse	Garçons	M-C-J-S	33	200m Brasse	Garçons	OPEN
34	200m Brasse	Filles	M-C-J-S	34	200m Brasse	Filles	OPEN
35	100m Dos	Garçons	M-C-J-S	35	100m Dos	Garçons	OPEN
36	100m Dos	Filles	M-C-J-S	36	100m Dos	Filles	OPEN
37	800m NageLibre	Garçons	M-C-J-S	37	800m NL Classements au temps le matin la meilleure série l'après midi (Garçons - Filles)		
38	800m NageLibre	Filles	M-C-J-S	38			
				39	Relais 4x200m NL	Garçons	OPEN
				40	Relais 4x200m NL	Filles	OPEN

Les horaires des finales peuvent à tout moment être changés par le Comité Directeur

*** RÈGLEMENT ***

- 1- Cette compétition sera organisée comme suit:
 - Le matin: Les championnats du Maroc Minimes, Cadets, juniors, Seniors.
 - L'après-midi: Les championnats du Maroc OPEN.

- 2- Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) (M – C – J – S) ayant réalisé les minima de qualification par épreuve individuelle et par catégorie selon la grille de qualification (voir les résultats confondus des interclubs régionaux –1,2 ,3 et de la Coupe du Trône).
 - Elle est aussi réservée aux nageurs Marocains évoluant à l'étranger à la condition d'avoir une licence de la saison en cours et avoir réalisé des temps entre le 1^{er} Octobre 2018 et la date limite des engagements (Résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).
 - Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à au moins une compétition (interclubs régionaux 1,2, 3 ou Coupe du Trône) organisée par la FRMN et assurer leurs qualifications à ces championnats, sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations étrangères.

- 3- Aucun nageur qualifié ne pourra être engagé à plus de 2 épreuves individuelles dans lesquelles il a réalisé les minima de qualification et un relais par séance. Aucun nageur ne pourra participer à plus de (6) épreuves individuelles et aux relais.

- 4- Les compositions des séries seront établies par catégories pour les Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

- 5- Des classements distincts par catégories et par épreuve seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.

- 6- Seuls les 08 premiers ayant réalisé le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve et de chaque catégorie seront cotés.

- 7- Les 3 premiers par épreuve et par catégorie recevront des médailles.

Chaque course fait l'objet d'un podium. Une médaille décernée par la FRMN, récompensera les trois premiers Marocains des championnats M/C/J/S et OPEN. Les premiers de chaque épreuve sont déclarés le matin « vainqueur des Championnats du MAROC de leurs Catégories », et l'après-midi « vainqueur des Championnats du MAROC OPEN » en bassin de 50 m. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre des catégories et open sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.

- 8- Des classements toutes catégories confondues seront établis pour chaque épreuve garçons et filles pour désigner les 08 premiers qualifiés pour les finales de l'après-midi des championnats du Maroc OPEN, sauf pour les épreuves des 800 m Nage Libre, 1500 m Nage Libre et les relais qui se nageront directement avec un classement au temps.

- 9- Le retrait d'un (e) nageur (se) pour une finale OPEN doit se faire avant la fin de la séance du matin, afin de le (a) remplacer et aviser le réserviste, si non une amende sera infligée à l'association qui n'a pas déclaré le retrait.

- 10- Les classements par catégories M-C-J-S (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive championne à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général de la catégorie concernée.

- 11- Les classements OPEN (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive championne à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille peuvent figurer dans le classement général de la catégorie OPEN.

- 12- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général de chaque catégorie et sera déclarée « Championne du Maroc de la catégorie concernée ».

- 13- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles et du classement Garçons de chaque catégorie.

- 14- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général Open et sera déclarée « Championne du Maroc Open ».

- 15- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles Open et du classement Messieurs « OPEN ».

- 16- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.

- 17- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

TROPHÉE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSANE

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Samedi et Dimanche 22 et 23 Juin 2019	Jeudi 13/06/2019	Lundi 17 /06/2019	Mercredi 19/06/2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9 h 30 mn				Après-midi à 15 h 00 mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	Benjamines	11	400m Nage Libre	Filles	Benjamines
02	50 m Nage Libre	Garçons	Benjamins	12	400m Nage Libre	Garçons	Benjamins
03	200m Dos	Filles	Benjamines	13	50m Dos	Filles	Benjamines
04	200m Dos	Garçons	Benjamins	14	50m Dos	Garçons	Benjamins
05	100m Papillon	Filles	Benjamines	15	200m Papillon	Filles	Benjamines
06	100m Papillon	Garçons	Benjamins	16	200m Papillon	Garçons	Benjamins
07	200m 4 Nages	Filles	Benjamines	17	100m Brasse	Filles	Benjamines
08	200m 4 Nages	Garçons	Benjamins	18	100m Brasse	Garçons	Benjamins
09	Relais 4 X 100 m NL	Filles	Benjamines				
10	Relais 4 X 100 m NL	Garçons	Benjamins				

2^{ème} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9 h 30 mn				Après-midi à 15 h 00 mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
19	50m Papillon	Garçons	Benjamins	27	100m Nage Libre	Garçons	Benjamins
20	50m Papillon	Filles	Benjamines	28	100m Nage Libre	Filles	Benjamines
21	50m Brasse	Garçons	Benjamins	29	200m Brasse	Garçons	Benjamins
22	50m Brasse	Filles	Benjamines	30	200m Brasse	Filles	Benjamines
23	200m Nage Libre	Garçons	Benjamins	31	100m Dos	Garçons	Benjamins
24	200m Nage Libre	Filles	Benjamines	32	100m Dos	Filles	Benjamines
25	Relais 4 X 100 m 4 N	Garçons	Benjamins	33	800m Nage Libre	Garçons	Benjamins
26	Relais 4 X 100 m 4 N	Filles	Benjamines	34	800m Nage Libre	Filles	Benjamines

*** RÈGLEMENT ***

- 1. Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) de la catégorie des Benjamins ayant réalisé les minima de qualification par épreuve individuelle selon la grille de qualification des benjamins (voir les résultats confondus des interclubs régionaux 1,2 et 3 et de la Coupe du Trône).**
 - Elle est aussi réservée aux nageurs Marocains évoluant à l'étranger à la condition d'avoir une licence de la saison en cours et avoir réalisé des temps entre le 1^{er} Octobre 2018 et la date limite des engagements (Résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).
 - Les nageurs étrangers licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer a au moins à l'un des interclubs régionaux 1,2,3 ou à la coupe du trône organisés par la FRMN et assurer leurs qualifications à ce trophée , sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations étrangères.
- 2. Aucun nageur (se) qualifié(e) ne pourra être engagé(e) à plus de deux (2) épreuves individuelles dans lesquelles (il ou elle) a réalisé les minima de qualification et un (1) relais par séance. Aucun (e) nageur (se)ne pourra participer au maximum à plus de six (6) épreuves individuelles et aux relais au cours de ce trophée.**
- 3. Chaque association sportive a le droit d'engager une seule équipe pour chaque épreuve de relais.**
4. Seuls les 08 premiers seront cotés.
5. Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
6. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
7. Pour prendre part au classement général, l'association doit participer avec au moins une fille et un garçon.
- 8. Le Trophée du Prince Héritier Moulay EL HASSAN sera remise à l'association sportive Marocaine classée 1^{ère} au classement Général.**
- 9. Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles et du classement Garçons.**
10. Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de l'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
11. Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

TROPHÉE D'ÉTÉ

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start listes	Date limite des retraits
Dimanche 1er Septembre 2019	Mardi 27 Aout 2019	Mercredi 28 Aout 2019	Jeudi 29 Août 2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Séance				2 ^{ème} Séance			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
1	50m Papillon	Filles	M-C-J/S	9	50m NageLibre	Garçons	M-C-J/S
2	50m Papillon	Garçons	M-C-J/S	10	50m NageLibre	Filles	M-C-J/S
3	100m Dos	Filles	M-C-J/S	11	50m Dos	Garçons	M-C-J/S
4	100m Dos	Garçons	M-C-J/S	12	50m Dos	Filles	M-C-J/S
5	50m Brasse	Filles	M-C-J/S	13	100m Brasse	Garçons	M-C-J/S
6	50m Brasse	Garçons	M-C-J/S	14	100m Brasse	Filles	M-C-J/S
7	Relais 4x50m NageLibre	Filles	M-C-J/S	15	Relais 4x50m 4 Nages	Garçons	M-C-J/S
8	Relais 4x50m NageLibre	Garçons	M-C-J/S	16	Relais 4x50m 4 Nages	Filles	M-C-J/S

* RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION *

- 1- Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Minimes, Cadets, (Juniors et Seniors en une seule catégorie).
- 2- La participation aux épreuves individuelles et aux relais lors du Trophée d'été est réservée uniquement aux nageurs et nageuses qui n'étaient pas qualifiés aux Championnats du Maroc en bassin de 25m ou bien aux Championnats du Maroc en bassin de 50 m .
Ex: Un (e) nageur (se) qualifié (e) à au moins à une épreuve individuelle aux Championnats du Maroc en bassin de 25 m ou bien aux Championnats du Maroc en bassin de 50 m n'a pas le droit de prendre part à cette compétition.
- 3- Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues et les résultats seront édités par catégorie.
- 4- Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 03 épreuves individuelles et un (1) relais durant les deux séances.
- 5- Chaque association sportive a le droit d'engager une seule équipe pour chaque épreuve de relais.
- 6- Seuls les 08 premiers ayant réalisées le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve seront cotés.
- 7- Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
- 8- Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
- 9- Les classements par catégories (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive vainqueur à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général.
- 10- Le Trophée d'été sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général.
- 11- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles et du classement Garçons pour chaque catégorie (Minimes Cadets Juniors/Seniors). La catégorie Juniors/Seniors est considérée comme une seule catégorie.
- 12- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 13- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

CRITERIEUM D'ÉTÉ

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start listes	Date limite des retraits
Dimanche 08 Septembre 2019	Mardi 03 Septembre 2019	Mercredi 04 Septembre 2019	Jeudi 05 Septembre 2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Séance				2 ^{ème} Séance			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
1	50m Papillon	Filles	P - B	9	50m NageLibre	Garçons	P - B
2	50m Papillon	Garçons	P - B	10	50m NageLibre	Filles	P - B
3	100m Dos	Filles	B	11	50m Dos	Garçons	P - B
4	100m Dos	Garçons	B	12	50m Dos	Filles	P - B
5	50m Brasse	Filles	P - B	13	100m Brasse	Garçons	B
6	50m Brasse	Garçons	P - B	14	100m Brasse	Filles	B
7	Relais 4x50m NageLibre	Filles	P - B	15	Relais4x50m 4 Nages	Garçons	P - B
8	Relais 4x50m NageLibre	Garçons	P - B	16	Relais 4x50m 4 Nages	Filles	P - B

* RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION *

- 1- Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Poussins, Benjamins.
- 2- La participation aux épreuves individuelles et aux relais lors du Critérium d'été est réservée uniquement aux nageurs et nageuses qui n'ont pas réalisé un temps parmi les temps qualificatifs aux épreuves du Trophée du prince Héritier Moulay EL HASSANE pour les Benjamins.

Ex : Un (e) nageur (se) Benjamin (e) ayant réalisé(e) au moins un temps qualificatif à une épreuve individuelle du programme du Trophée Moulay EL HASSANE n'a pas le droit de prendre part à cette compétition.

- 3- Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues et les résultats seront édités par catégorie.
- 4- Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 03 épreuves individuelles et un (1) relais durant les deux séances.
- 5- Chaque association sportive a le droit d'engager une seule équipe pour chaque épreuve de relais.
- 6- Seuls les 08 premiers seront cotés.
- 7- Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
- 8- Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
- 9- Les classements par catégories (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive vainqueur à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général.
- 10- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général pour chaque catégorie.
- 11- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles et du classement Garçons pour chaque catégorie (Poussins, Benjamins)
- 12- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 13- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

**EPREUVES
DE
L'EAU LIBRE**

NATATION EN EAU LIBRE OPEN

N°	Dates	Compétitions	Date limite D'engagement	Date pour les retraits
1	Samedi 29 Juin 2019	Championnat du Maroc	Mardi 25 Juillet 2019	Mercredi 26 Juillet 2019
2	Dimanche 30 Juin 2019	Coupe du Trône	Mardi 25 Juillet 2019	Mercredi 26 Juillet 2019

RÈGLEMENTS

I. CHAMPIONNAT DU MAROC OPEN EN EAU LIBRE

1- Épreuves

- Les épreuves du Championnats du Maroc sont Open et réservées uniquement aux nageurs (ses) natifs en 2005 et avant)
- Les épreuves pour les filles et les garçons sont de 5000 m sauf en cas de conditions climatiques défavorables.
 - L'horaire du démarrage de l'épreuve sera fixée en fonction de la marée et sera communiqué aux associations en temps opportun.
 - Le départ sera organisé comme suit :
 - Départ pour les Garçons d'abord
 - Départ 15 minutes après pour les filles
- Une association pourra engager au maximum cinq (5) Filles et cinq (5) Garçons.

2- Classement

- Des classements distincts seront établis comme suit :
 1. Un classement individuel Filles
 2. Un classement individuel Garçons
 3. Un classement par équipe Filles
 4. Un classement par équipe garçons
 5. Un classement Général (cumul des points filles et garçons)

3- Récompenses

6. Une coupe sera remise à l'association sportive vainqueur filles
7. Une coupe sera remise à l'association sportive vainqueur garçons
8. Une coupe sera remise à l'association qui totalisera le plus grand de points au classement général (cumul des points filles et garçons) et sera déclaré Champion du Maroc
9. Des médailles seront attribuées aux trois premiers classés de chaque sexe.

4- Cotation

- Tous les participants seront cotés suivant la cotation de la FINA. :

5- Représentant

- Seuls les directeurs techniques, les entraîneurs ou les délégués des Association, mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à se rapprocher du secrétariat de compétition.

II. COUPE DU TRÔNE EN EAU LIBRE OPEN

1- Épreuves

- Les épreuves de la Coupe du Trône sont Open et réservées uniquement aux nageurs (ses) natifs en 2005 et avant)
- Les épreuves pour les filles et les garçons sont de 5000 m sauf en cas conditions climatiques défavorables
 - L'horaire du démarrage de l'épreuve sera fixée en fonction de la marée et sera Communiqué aux associations en temps opportun.
- Le départ sera organisé comme suit :
 - Départ pour les garçons d'abord
 - Départ 15 minutes après pour les filles
- Un club pourra engager au maximum cinq (5) Filles et cinq (5) Garçons.

2- Classement

- Des classements distincts seront établis comme suit :
 1. Un classement individuel Filles
 2. Un classement individuel Garçons
 3. Un classement par équipe Filles
 4. Un classement par équipe garçons
 5. Un classement Général (cumul des points filles et garçons)

3- Cotation

- Tous les participants seront cotés suivant la cotation de la FINA. :

4- Récompenses

- Des médailles seront attribuées aux trois premiers classés de chaque sexe.
 1. Un classement par équipe Filles
 2. Un classement par équipe garçons
 3. La Coupe du Trône sera remise à l'association qui totalisera le plus grand nombre de points au classement général (cumul des points filles et garçons).

6- Représentant

- Seuls les directeurs techniques, les entraîneurs ou les délégués des Association, mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à se rapprocher du secrétariat de compétition.

**EPREUVES
DE
WATER POLO**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE WATER POLO

ARTICLE 425

La Fédération organise chaque année les Championnats du Maroc de water polo, la Coupe du Trône la Coupe Lalla Khadija (féminin) entre les équipes des associations régulièrement inscrites à cet effet ainsi que le Concours du Jeune Poloïste.

ARTICLE 426

Une Association, à condition qu'elle puisse présenter un nombre de joueurs suffisant, peut engager deux équipes différentes pour les championnats ou les coupes.

Une Association engageant deux équipes devra présenter à la CSR les listes séparées des deux équipes avant le démarrage de la compétition.

Aucun joueur ne peut dans ce cas jouer dans les deux équipes à la fois durant les championnats ou les coupes.

ARTICLE 427

Les rencontres de ces Championnats sont disputées en aller et retour selon le calendrier établi par la C.S.R, ou par poule avec phase finale entre les deux équipes qualifiées de chaque poule

ARTICLE 428

En cas d'absence du Délégué Fédéral, le chronométrateur officiel désigné fera fonction de Délégué Fédéral.

ARTICLE 429

Toute Association refusant de jouer un rencontre et après un délai de trent minutes sera déclaré forfait.

ARTICLE 430

Toute équipe ne se présentant pas sur le lieu d'une rencontre au jour et à l'heure fixée, ou refusant de jouer, est considérée comme forfait et déclarée perdante au bénéfice de l'adversaire.

Les clauses du présent article s'appliquent aussi bien aux associations invitées qu'aux associations organisatrices. Une amende peut être infligée à l'équipe déclarant forfait.

ARTICLE 431

Deux forfaits entraînent le FORFAIT GENERAL. Cette règle ne s'applique pas pour les week-ends

ARTICLE 432

Tout forfait général **par catégorie** sera pénalisé par une amende de 5000,00dhs.

ARTICLE 433

Pour les arbitres et officiels de table désignés par la F.R.M.N., les frais d'arbitrage, de déplacement et de séjour seront payés selon un barème établi par la F.R.M.N.

Les arbitres et officiels désignés qui s'absentent sans justification sont passibles de sanctions.

ARTICLE 434

CHAMPIONNATS DU MAROC DE WATERPOLO

Les championnats du Maroc de water polo sont réservés aux Associations régulièrement affiliées à la FRMN et ce, dans les catégories suivantes:

Seniors	18 ans - 35 ans	2001- 1984
Juniors	14 ans - 20 ans	2005 - 1999
Concours Jeune Poloïste	14 ans - 17 ans	2005 - 2002

Toutefois, chaque Association a le droit, d'inscrire au maximum sur la feuille de match, 3 joueurs âgés de plus de 35 ans pour la catégorie des seniors.

Aucun joueur ne peut jouer deux matches dans des catégories différentes dans la même journée.

En aucun cas un joueur ne pourra jouer dans une catégorie inférieure à la sienne.

Pour qu'un match puisse avoir lieu, **un minimum de 7 joueurs par équipe** doit être mentionné sur la feuille de match et être obligatoirement présents lors du contrôle des licences.

ARTICLE 435 **ENGAGEMENT**

Les Associations devront faire parvenir leur engagement obligatoirement avant la date limite fixée par la C.S.R.

ARTICLE 436

DÉCOMPTE DES POINTS

A l'issue des matches les points seront décomptés de la façon suivante:

- Match gagné : 3points
- Match nul : 2points
- Match perdu : 1point

Pour les matches perdus par forfait, abandon ou disqualification, l'Association fautive aura 0 points et un score de 8 à 0 ou le score réel si celui-ci est supérieur à 8 sera attribué à l'équipeadverse. Les rapports du Délégué fédéral ou des arbitres faisant foi.

ARTICLE 437 **CASD'EGALITE**

Si à l'issue du championnat du Maroc, phase finale comprise, des tournois ou coupes commémoratives, plusieurs Associations se trouvent à égalité de points, ces dernières seront départagées successivement et dans l'ordre suivant:

- 1) Le total des points obtenus lors des matches les ayant opposés.
- 2) La différence de buts des matches les ayant opposés.
- 3) La différence de buts générale de la poule considérée.
- 4) La meilleure attaque générale de la poule considérée.

ARTICLE 438
BASSIN

Tous les matches seront joués en bassin régulier approuvé, homologué et désigné par la F.R.M.N..

ARTICLE 439
DURÉE DES MATCHES

Pour les juniors et seniors garçons les matches se joueront en 4 périodes de 8 minutes de jeu effectif avec 2 minutes de repos entre chaque période sauf entre la 2ème et la 3ème période qui sera de 5 mn(FINA).

Pour les Filles les matches se joueront en 4 périodes de 5 minutes de jeu effectif avec 2 minutes de repos entre chaque période sauf entre la 2ème et la 3ème période qui sera de 5 mn. Les matches pourront être joués en bassin de 20 m x 15m.

ARTICLE 440
ÉGALITÉ EN FIN DEMATCH

En cas d'égalité à la fin du match, lors des rencontres de coupes ou des finales des championnats, 5 tirs au but(penalty) seront exécutés par chacune des deux équipes.

Les équipes devront présenter avant le début des tirs au but la liste des joueurs et qui devra être établie dans l'ordre des tirs (du 1er au 5ème).

ARTICLE 441
ORDRE DES MATCHES

L'ordre des matches sera déterminé par la C.S.R. de façon à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité compte tenu cependant des situations géographiques et ce, dans l'intérêt sportif et financier des Associations.

ARTICLE 442

LICENCES

L'arbitre ou le Délégué Fédéral doit se faire présenter les licences des joueurs ainsi que celles des responsables (managers) et contrôler leur identité. A défaut il exige la présentation d'une carte identité légalement établie (scolaire ou C.I.N).

En cas de non présentation de la licence une amende de 200,00 Dhs est infligée par licence à payer par l'association et ceci, avant le début du match et une déclaration sur l'honneur (sur papier en tête ou papier cacheté) devra être présentée au délégué fédéral.

Il mentionne sur la feuille de match les licences non présentées et fait signer les joueurs dont il n'a pu vérifier les licences.

Seuls les joueurs présents durant le contrôle des licences doivent être inscrits sur la feuille de match.

ARTICLE 443

RESPONSABILITÉ DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES

L'Association organisatrice a la charge du service d'ordre. Il doit veiller particulièrement à ce que les arbitres, les juges de buts, les chronométreurs, les secrétaires et le Délégué Fédéral soient isolés du public.

Les arbitres doivent notamment disposer de l'espace nécessaire pour leur permettre de suivre facilement le jeu.

Toute personne n'exerçant pas de fonction officielle ne doit pas être admise à pénétrer dans cette espace.

En cas de manifestations hostiles aux officiels, il doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection, que les incidents se produisent avant, pendant ou après le match. Toute faute relevée contre les organisateurs sera, après enquête, sévèrement sanctionnée.

L'Association organisatrices est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond bien aux prescriptions réglementaires, délimitation du champ de jeu, emplacement et dimensions des buts, marquages des lignes de buts et des deux mètres, des cinq mètres, du milieu etc.

Lorsqu'un Délégué Fédéral est désigné, il doit s'assurer de la régularité des installations.

L'Association organisatrice doit également s'assurer du concours de 3 chronomètres, de 1 secrétaire et de 2 juges de but désignés par la Commission des Officiels ainsi que du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table, à savoir:

- La feuille de match en 3 exemplaires
- 3 chronomètres
- 1 sifflet
- 1 sifflet d'un son différent du premier
- 1 tableau d'affichage (recommandation)
- Des drapeaux de signalisation pour la table et les juges début
- Des ballons

Une personne licenciée de l'équipe visiteuse aura droit à l'accès de la table et pourra de ce fait officier en cas d'absence des officiels désignés.

ARTICLE 444

MATCH ARRÊTÉ

Dans le cas ou par suite d'incidents, un match est arrêté définitivement en cours de partie, l'arbitre ne peut décider de la suite à donner de la rencontre.

Il appartient à la C.S.R. de déterminer si le résultat acquis au moment de l'arrêt du match doit être homologué ou si le match doit être rejoué et ce, après étude du rapport du Délégué Fédéral et de ou des arbitres de la rencontre.

ARTICLE 445

ARBITRES

Seuls le ou les arbitres désignés par la Commission des Officiels pourront arbitrer. En cas d'absence d'un ou des arbitres le club organisateur devra faire appel:

- **Premièrement:** à un arbitre officiel, s'il est présent surplace.
- **Deuxièmement:** à un arbitre officiel appartenant à l'une ou l'autre des Associations en présence.
- **Troisièmement:** à la personne la plus qualifiée.
- **Quatrièmement:** en double arbitrage et en cas de défection d'un arbitre, l'arbitrage sera assuré par un seul arbitre. Par ailleurs si un arbitre est contraint de se présenter en retard avant la fin de la première période, il pourra arbitrer les périodes restantes.

ARTICLE 446

JOUEUR EXCLU

Tout joueur exclu définitivement sans remplacement au cours de la partie fera l'objet d'un rapport et sera suspendu automatiquement pour le match suivant, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées.

Tout joueur exclu définitivement avec remplacement fera l'objet d'un rapport de l'arbitre et aura un avertissement (sauf pour les trois fautes graves). Il est rappelé que **deux avertissements couvrent la saison en cours et la saison suivante**. Deux avertissements cumulés entraînent automatiquement la suspension du joueur pour le match suivant

NOTA : Les joueurs suspendus purgeront leurs sanctions jusqu'à expiration et ce, dans l'ordre des matches prévus sur le calendrier établi par la C.S.R. que ce soit en Coupes ou en Championnats.

ARTICLE 447

ENTRAÎNEUR EXCLU

Tout Entraîneur qui manque d'obéissance à l'arbitre sera exclu durant tout le match en question.

Tout Entraîneur qui manque de respect à l'arbitre pour insultes et autres sera exclu définitivement du match et fera l'objet d'un rapport et sera suspendu automatiquement pour le match suivant, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées.

ARTICLE 448

OBLIGATION DES ASSOCIATIONS

A l'appui de leur engagement, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser dans les conditions prévues les matches auxquels ils seront appelés à participer. En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées sur le calendrier établi par la C.S.R. pour les différents tours des championnats, tournois et coupes.

ARTICLE 449

FORFAIT

Une équipe **déclarant forfait général** devra verser à la F.R.M.N. une somme de **5000,00dhs**

Deux forfaits entraînent le forfait général.

Un forfait déclaré 7 jours avant le match est pénalisé par une amende de 1500,00 dhs
Un forfait non déclaré est pénalisé par une amende de 3000dhs.

Un forfait de week-end et ce, quel que soit le nombre de matches, n'entraîne pas le forfait général, **mais un seul forfait.**

Trente minutes de retard sont accordées aux équipes ayant un déplacement de plus de 50km.

ARTICLE 450

RÉCLAMATIONS

Une réserve ne doit être formulée que par le capitaine de l'équipe à l'arbitre au premier arrêt de jeu suivant l'incident. Cette réserve doit être mentionnée sur la feuille de match. La réclamation doit être confirmée à l'issue du match dans les conditions prévues par l'article 334 des règlements sportifs.

ARTICLE 451

REMISE ET REPORT DEMATCH

La remise du match est faite à la demande, **10 jours avant**, et après accord des 2 Associations, à condition que le match remis soit joué dans les 15 jours qui précèdent ou suivent la date initiale. Toutefois, le championnat doit être terminé à la date fixée au calendrier.

Le report est effectué lorsqu'une Association aura **3 joueurs ou plus sélectionnés en équipe nationale**. La C.S.R. reportera, à une date à fixer, les matches initialement prévus au calendrier. Ce report n'est valable que si l'Association en fait la demande qui devra parvenir à la F.R.M.N **10 jours avant** la ou les rencontres initiales.

ARTICLE 452

RÉCOMPENSES

Dans chaque catégorie, l'équipe déclarée "**Champion**" se verra attribuer une récompense à déterminer par la F.R.M.N (Commission Financière et de récompenses).

ARTICLE 453 CAS NONPRÉVUS

Tous les cas non prévus aux présents règlements seront tranchés en fonction des statuts et règlements sportifs de la F.R.M.N. par les commissions compétentes et, si nécessaire par le Comité Directeur et ce, conformément aux règlements de la F.I.N.A.

WATER POLO

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Du 1er Décembre 2018 au 31 Juillet 2019	Championnats du Maroc	Juniors Seniors	IRFC - Salé -
2	Du 1er Décembre 2018 au 31 Juillet 2019	Championnats du Maroc Féminin	Open	IRFC - Salé -
3	Dimanche 28 Avril 2019	Coupe Lalla Khadija Féminin	Open	IRFC - Salé -
4	Samedi 18 Mai 2019	Concours régional des jeunes poloïstes	Jeunes	Casablanca – Meknès -
5	Dimanche 16 Juin 2019	Coupe du Trône Messieurs	Open	IRFC - Salé -

CHAMPIONNATS DU MAROC JUNIORS ET SENIORS

- Programme

- Les programmes des championnats du Maroc seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées en « Aller et Retour » ou sous forme de tournois régionaux et ensuite à l'échelon national.

- Lieux

- Pour les championnats du Maroc Juniors et Seniors, les rencontres se dérouleront dans les piscines des associations engagées ou des piscines désignées par la FRMN.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un tournoi régional sera organisé avec un nombre de 3 associations minimum par catégorie.
- Un club peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucun joueur ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des Championnats du Maroc.**
- Un club peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres clubs est nécessaire.
- En cas d'adoption de la formule de poules les 2 équipes classées premières de chaque poule disputeront les phases finales suivant le système établi par la CSR.
- Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués.

COUPE DU TRÔNE DE WATER POLO

- Programme

- Le programme des matchs de la Coupe du Trône (Messieurs) sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

- Lieux

- Pour la Coupe du Trône les éliminatoires se dérouleront dans les piscines des associations engagées ou des piscines désignées par la FRMN.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un nombre de 3 associations minimum est nécessaire pour l'organisation de la Coupe du Trône.

- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucun joueur ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matches de la Coupe du trône.**
- Un association peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres clubs est nécessaire.
- Les phases éliminatoires se dérouleront entre le 1er Mai et le 1er Juillet 2018
- L'ordre des matches sera déterminé par tirage au sort effectué par la CSR et ce, en présence des clubs engagés
- Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués

COUPE LALLA KHADIJA ET CHAMPIONNAT DU MAROC FILLES

- Programme

- Les programmes des matches de la Coupe du Trône et le championnat du Maroc (Filles) seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un nombre de 3 associations minimum est nécessaire pour l'organisation de la Coupe du Trône. Et le championnat du Maroc
- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucune joueuse ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matches de la Coupe du trône.**
- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucune joueuse ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matchs du championnat du Maroc et de la Coupe du Trône.**
- Une association peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres associations sont nécessaires.
- L'ordre des matchs sera déterminé par tirage au sort effectué par la CSR et ce, en présence des clubs engagés

Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués

CONCOURS DU JEUNE POLOISTE GARÇONS ET FILLES

LE CONCOURS DU JEUNE POLOISTE EST RÉSERVÉ AU JOUEURS: Âgés de 14 à 17ans. (2005 – 2002)

1- Épreuves

- 400 m Nage libre
- Lancer du ballon
- Slalom chronométré
- 5 Tirs au but
- Questionnaire sur les règlements de water-polo

2- Cotation

Les points seront attribués pour chaque épreuve en fonction du nombre de participants

3- Classement

Le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Concours du Jeune Poloïste

4- Récompenses

Des récompenses seront attribuées aux 7 premiers dans chaque région.

Une récompense supplémentaire sera attribuée au vainqueur du Concours du Jeune Poloïste de chaque région.

EPREUVES DE PLONGEON

PLONGEON

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Samedi 13 Avril 2019	Coupe du Trône	OPEN	Casablanca
2	Dimanche 14 Avril 2019	Championnat du Maroc de	OPEN	Casablanca

COUPE DU TRÔNE ET CHAMPIONNAT DU MAROC

ÉPREUVES

La FRMN organise chaque année les championnats du Maroc et la Coupe du Trône de plongeon dans les catégories Open.

ENGAGEMENTS

Ils devront parvenir à la FRMN à la date fixée par la CSR

Ils doivent contenir les renseignements suivants :

- Le numéro de licence
- Le nom et prénom
- La date de naissance
- Le nom de l'association
- Les épreuves

Les feuilles d'engagements techniques seront fournies aux associations lors de la réunion technique prévue la veille des championnats du Maroc ou de la Coupe du Trône.

Les feuilles d'engagements devront être dûment remplies, signées et remises à la fin de la réunion technique. Passé ce délai, aucun engagement ne sera admis ni dans l'ordre ni dans l'exécution des plongeurs.

CLASSEMENTS

Les classements suivants seront effectués et ce, de la façon suivante :

- Classement individuel filles
- Classement individuel garçons
- Classement par association filles
- Classement par association garçons
- Classement général

IMPORTANT

Pour chaque sexe, un minimum de **3 associations** avec au moins au moins 3 plongeurs pour chaque association ayant une participation effective est nécessaire pour que le classement du championnat du Maroc de plongeon ou la Coupe du Trône puisse avoir lieu.

Pour prendre part au classement général de chaque catégorie les clubs doivent présenter au moins une fille et un garçon.

Si un plongeur échoue dans 3 plongeurs et obtient la note de 0, il sera éliminé des championnats du Maroc de plongeon et il sera défalqué du nombre d'engagés.

RÉCOMPENSES

Les 3 premiers de chaque épreuve du championnat du Maroc et de chaque sexe recevront une médaille et des coupes seront attribuées aux associations :

- Classement général (Champion du Maroc)
- Classement filles
- Classement garçons

La Coupe du Trône sera remise à l'association qui totalisera le plus grand nombre de points (filles + garçons)

PROGRAMME DES ÉPREUVES

- COUPE DU TRÔNE

Haut Vol	Coefficient de difficulté
- 4 plongeurs - 3 groupes obligatoires	Égal ou supérieur à 5,7

NB : Les plongeurs doivent être exécutés des plates-formes des 5m, 7,5 m ou 10 m

- CHAMPIONNAT DU MAROC

Haut Vol	Coefficient de difficulté
- 4 plongeurs - 3 groupes obligatoires	Égal ou supérieur à 5,7

NB : Les plongeurs doivent être exécutés des plates-formes des 5m, 7,5 m ou 10 m

Le championnat du Maroc de plongeur et la coupe du trône de plongeur sont ouverts aux plongeurs et aux plongeuses ayant l'âge de quatorze (14) ans plus.

Chaque club a le droit d'engagé au maximum cinq garçons et cinq filles.

FEUILLES DE PLONGEON

- Chaque association, remettra à la FRMN une liste complète des plongeurs choisis de la compétition, établie sur les formules officielles prévues pour l'épreuve.
- La feuille doit être signée par l'association.
- La feuille de plongeur doit être remise 48 heures avant la date de la compétition.
- Aucune liste ne sera acceptée après le délai.
- Les feuilles de plongeurs doivent contenir les informations suivantes, dans l'ordre d'exécution des plongeurs :
 -) .Le nom et prénom du plongeur.
 -) Le numéro de licence du plongeur.
 -) Le numéro de chaque plongeur
 -) Le mode de l'exécution ou la position du plongeur.
 -) La hauteur du tremplin ou de la plateforme.
 -) Le coefficient de difficulté.

A chaque tour, les plongeurs doivent être exécutés par tous les plongeurs suivant l'ordre de la liste.

R E G L E M E N T S F I N A N C I E R S

1/ AFFILIATION

- Nouvelle Association 5000.00 DHS
- Ré- affiliation dans les délais 1500.00 DHS
- Ré-affiliation hors délais 3000.00 DHS

2/ TRANSFERT

- Imprimé de transfert 1000,00 DHS

3/ LICENCES

- Homologation d'une licence + Assurance 45,00 DHS

4/ DROITS D'ENGAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS (Toutes les catégories)

Les droits d'engagement prévus ne sont pas remboursables.

- Épreuve individuelle (par nageur et par épreuve) 5,00 DHS
- Épreuve de relais (par relais) 20,00 DHS

5/ PÉNALITÉS POUR FORFAIT

a) Natation et Plongeon

Épreuve individuelle :

- Forfait 15,00 DHS
- Forfait pour une finale 100,00 DHS

Épreuve de relais :

- Forfait 60,00 DHS

- Absence d'un nageur pour les phases finales des championnats 200,00 Dhs/Jour

b) Water polo

- Forfait déclaré par match (7jours avant) 1500,00 DHS
- Forfait non déclaré par match 3000,00DHS
- Forfait général (par catégorie) 5000,00 DHS

6/ PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DES TEMPS MINIMAS (sauf Avenirs, Poussins et Benjamins)

- Les amendes sont calculées en pourcentage comme suit :

- | | | | | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Distances | 50m | 100m | 200m | 400m | 800m | 1500m |
| Pourcentage | | | | | | |
| par tranche de 1% | 3.00 dhs | 2.50 dhs | 2.00 dhs | 1.50 dhs | 1.00 dhs | 1.00 dhs |

7/ AMENDE POUR LA NON ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION d'Association 2000.00 DHS

8/ AMENDE POUR LA NON ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION NATIONALE : demandée par une Association et désistement déclaré moins de 21 jours avant la date prévue 5000.00 DHS

9/ Tentative de record ou de performance 1000'00 dhs

10/ Amende pour engagement en dehors de la date limite 2000,00 dhs